

*OPÉRATION GRAND SITE
« CITÉ DE MINERVE, GORGES DE LA CESSÉ ET DU BRIAN »*

PROJET
—
TOME 1



Introduction	P. 5
Partie 1 : UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL, VIVANT ET ATTRACTIF	P. 7
1.1 La présentation générale du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	P. 7
1.1.1 Une situation géographique privilégiée	P. 7
1.1.2 Le contexte administratif	P. 8
1.2 Les fondements (ou les préalables) de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	P. 8
1.2.1 La démarche Opération Grand Site (OGS)	P. 8
1.2.2 Le site classé « Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve »	P. 9
1.2.3 Le périmètre de l'OGS : la cohérence paysagère et fonctionnelle autour du site classé	P.11
1.2.4 La gouvernance de l'OGS	P.13
1.3 Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »	P.25
1.3.1 Les valeurs identitaires des patrimoines paysager, naturel et culturel du Minervois	P.25
1.3.2 Un territoire rural, vivant et attractif	P.44
1.4 Les enjeux	P.51
1.4.1 Les enjeux liés au paysage	P.51
1.4.2 Les enjeux liés aux patrimoines	P.52
1.4.3 Les enjeux liés à la fréquentation et à l'accueil	P.53
1.4.4 Les enjeux liés à la gestion du territoire	P.55
Partie 2 : LE PROJET DE L'OPÉRATION GRAND SITE	P.60
2.1 Une dynamique locale de préservation, restauration et valorisation déjà à l'œuvre	P.60
2.2 L'ambition du territoire	P.63
2.3 Les orientations de l'Opération Grand Site	P.64
2.3.1 Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers	P.64
2.3.2 Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain	P.66
2.3.3 Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu	P.68
2.3.4 Mettre en place une gestion pérenne du grand site et des outils d'évaluation	P.70
Tableau synoptique du programme d'actions 2019-2023	P.72



INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le document cadre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Ce document se formalise en trois volets :

- un Tome 1 : le projet,
- un Tome 2 : le programme d'actions de 5 ans,
- un atlas cartographique.

Il présente la valeur patrimoniale, la stratégie et les moyens d'actions à moyen et long terme proposés par le territoire en concertation avec l'État pour répondre aux enjeux de ce Grand Site et arriver jusqu'au label Grand Site de France.

La stratégie proposée, l'architecture et le contenu du projet et du programme OGS ont été établis par les élus et acteurs locaux et partenaires institutionnels, dans le cadre de plusieurs temps de travail : des études et actions d'animations préalables puis la construction du projet et du programme d'actions en tant que tels.

Cette phase de travail a permis de faire exprimer et de partager les enjeux, les orientations et les actions prioritaires souhaitées pour « Révéler le Grand Site », fil conducteur que les acteurs du territoire ont choisi de suivre pour l'Opération Grand Site lancée sur le territoire de la Cité de Minerve et des gorges de la Cesse et du Brian.

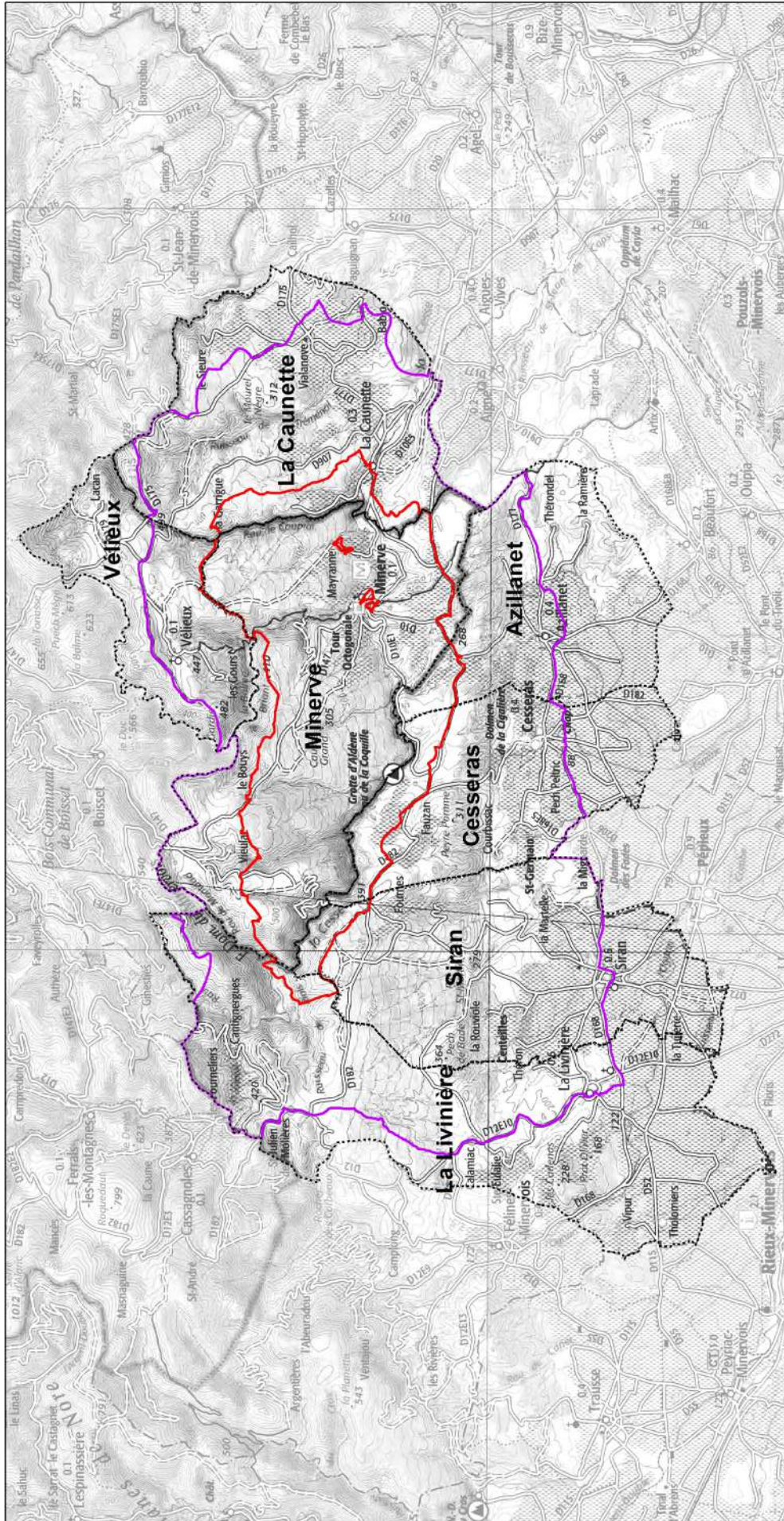
Si le projet se veut ambitieux, il s'agit bien de révéler la valeur patrimoniale du Grand Site dans toutes ses dimensions, le programme d'actions 2019-2023 se veut réaliste. En effet, ce programme tient compte de la capacité des collectivités à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations eu égard à leurs compétences et à leurs moyens financiers,

et aux partenaires, notamment les grandes collectivités à pouvoir accompagner le territoire dans le cadre de leurs politiques publiques et leurs référentiels d'intervention. La réalisation des actions préalables, puis la définition du projet et du programme d'actions ont été accompagnées à partir de mai 2012 par la mise en place d'une animation dédiée au projet de Grand Site de France. Dès l'opportunité d'une OGS, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est proposé de porter le démarrage de l'animation pour le compte de la Communauté de Communes Le Minervois, avec le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault.

Par la suite, eu égard aux travaux effectués, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est vu naturellement confier la poursuite de la mission de portage et de gestion de l'OGS dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui implique les sept Communes, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Ce document sera présenté devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) puis devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP). Après validation par la CSSPP, le programme d'actions OGS sera mis en œuvre de façon à permettre au territoire de remplir les conditions lui permettant de solliciter le label Grand Site de France qui récompensera ainsi la bonne gestion du Grand Site : excellence paysagère et de la gestion de l'accueil du public.

n°3 - Grand Site "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian" Communes du Grand Site





PARTIE 1 :

UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE EXCEPTIONNEL, VIVANT ET ATTRACTIF

1.1 La présentation générale du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

1.1.1 Une situation géographique privilégiée

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » s'appuie sur le piémont Sud de la Montagne Noire qui constitue la frange Sud du Massif central.

Ce territoire se développe du Sud vers le Nord depuis l'interface entre plaine viticole et piémonts du Minervois jusqu'à la petite chaîne de moyenne montagne que sont les Avant-Monts.

Il est drainé par la rivière Cesse, qui coule depuis Ferrals-les-Montagnes jusqu'à sa confluence avec le fleuve Aude dans lequel elle se jette.

Le Grand Site se situe à l'Ouest du département de l'Hérault, au cœur de la région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée :

- à 46 km à l'Ouest de Béziers,
- à 46 km à l'Est de Carcassonne,
- à 33 km au Nord Ouest de Narbonne.

(Cf atlas carte n°1 : Localisation à l'échelle départementale et régionale)

Ce territoire s'intègre dans une région très riche sur le plan touristique et patrimonial avec à proximité (moins d'1h30 de trajet) :

- les agglomérations de Toulouse et Montpellier,
- le littoral méditerranéen et ses nombreuses stations balnéaires,
- le Canal du Midi et la Cité de Carcassonne (inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et en démarche Grand Site de France),
- l'ensemble dénommé « Citadelles du vertige » de l'Aude (candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en cours),

- l'ensemble constitué par l'Oppidum d'Ensérune, le tunnel du Malpas, l'étang asséché de Montady, et les écluses de Fontseranes (en démarche Grand Site de France).

De plus, le Grand Site se situe dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans le Pays d'Art et d'Histoire Haut Languedoc et Vignobles, dans la destination Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc labellisée Vignobles & Découvertes et dans les deux destinations départementales héraultaises Haut Languedoc et Vignobles.



1.1.2 Le contexte administratif

Sur le plan administratif, le territoire du Grand Site concerne :

- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

(Cf atlas carte n°2 : Localisation à l'échelle intercommunale
(Cf atlas carte n°3 : Communes du Grand Site)

1.2 Les fondements (ou les préalables) de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

1.2.1 La démarche Opération Grand Site (OGS)

Une Opération Grand Site est la démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Grâce à une gouvernance engagée, cette démarche permet de retrouver les qualités qui font la renommée du site, mais aussi d'élaborer et mettre en œuvre un projet concerté de territoire qui permettra d'assurer la pérennité et de mettre en valeur le site dans une perspective de développement durable tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Toute démarche OGS vise à :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site classé et de ses abords,
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- Favoriser le développement économique local.

À plus long terme, la qualité de la gestion du territoire, tant la gestion opérationnelle (opérations de travaux, d'entretien...), que la gouvernance (organisation des synergies entre tous les acteurs, mise en cohérence des projets), peut aboutir à une reconnaissance : l'attribution du label Grand Site de France à la structure gestionnaire par l'État.

Pour pouvoir mettre en œuvre une OGS, le territoire concerné doit remplir quatre conditions :

- être un Site Classé au titre des articles L.341-1 à 22 du Code de l'environnement (Loi du 2 mai 1930) pour son intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, pour une partie significative du territoire, avec un périmètre de classement pertinent pour l'efficacité et la lisibilité de la procédure de protection,

- être un territoire dont le paysage est remarquable, emblématique ou de forte notoriété,

- nécessiter une action coordonnée d'envergure pour remédier aux difficultés d'entretien ou de gestion du site liées à une grande fréquentation,

- faire l'objet d'une volonté de restauration, de préservation, et de gestion partenariale pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

Le territoire du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » remplit toutes ces conditions.

Une démarche OGS n'est ni un plan de développement et de promotion touristique aligné sur des limites administratives, ni un programme de protection réglementaire, ni un territoire de projet au sens donné ordinairement à ce terme.

« Ce n'est ni sa taille, ni un quelconque record de fréquentation qui définit un Grand Site, mais c'est une communauté de problèmes liés à la présence dans un site fragile d'un public de visiteurs attiré par sa renommée » (Anne VOURCH, Directrice du Réseau des Grands Sites de France 1999).

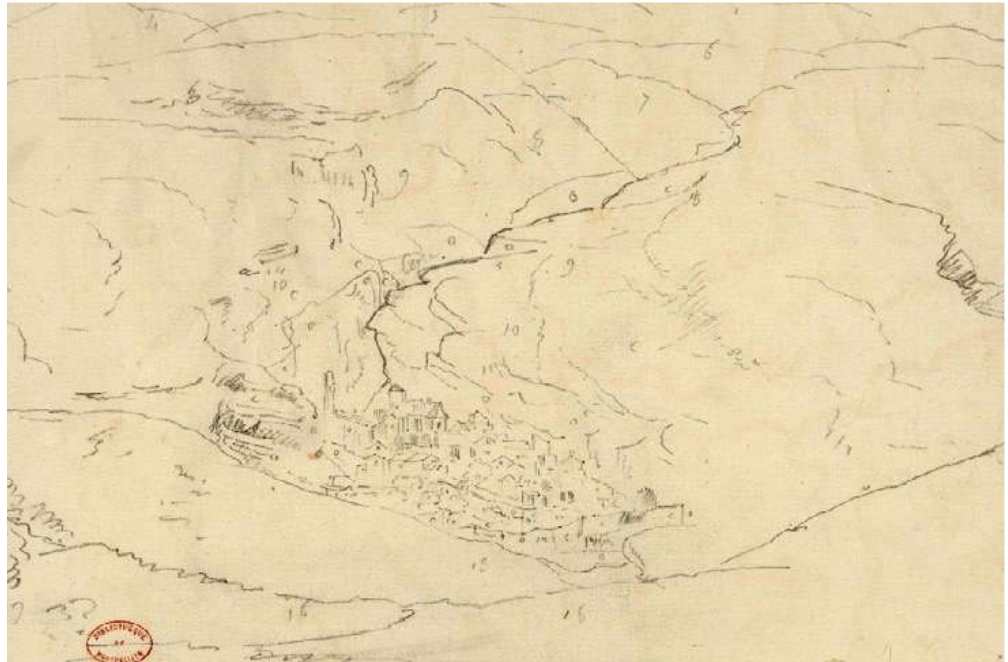
Une démarche OGS ne peut donc être envisagée que parce qu'il existe déjà un site reconnu comme exceptionnel qu'il s'agit de préserver en redéployant son attractivité sur un périmètre plus vaste qui profitera plus largement au territoire.

1.2.2 Le site classé « Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve » (Janvier 2016)

1.2.2.1 Un intérêt national

La notoriété du village de Minerve réside sans conteste sur ce **haut lieu du catharisme** qui a connu un épisode tragique en 1210 durant la croisade contre les Albigeois.

De plus, **depuis l'invention du tourisme au début du XX^{ème} siècle, la cité de Minerve fait l'objet d'une attention nationale** : la route du Touring club, la littérature de voyage et l'iconographie ont pu témoigner de la forte impression dégagée par le site sur les visiteurs.



© Minerve par JM AMELIN, 1823



© Minerve par NODIER TAYLOR, XIX^{ème} siècle

Aujourd'hui, Minerve fait partie des « **Plus beaux villages de France** ».

Bien avant le classement des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve », **des mesures de protection au titre des sites concernaient déjà ce territoire :**

- Site classé « Grand pont et petit pont naturel » sur la commune de Minerve (26 mai 1926),
- Site inscrit « Village et ses abords » sur la commune de Minerve (18 septembre 1943).

Le site classé se caractérise par un ensemble complexe et fragile :

- la cité de Minerve, son implantation sur un éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian et sa forme bâtie, son accessibilité et sa grande visibilité,
- le causse et les gorges qui l'entailent qui forment une composition naturelle étonnante,
- les paysages, façonnés par l'homme, qui imbriquent viticulture et garrigue,
- la valeur intrinsèque des éléments patrimoniaux (géologiques, archéologiques, bâtis...),
- la force de l'histoire, du spirituel et de l'imaginaire.

Les composantes paysagères du site se déclinent en trois plans :

- au premier plan très exposée et emblématique : la cité de Minerve et son écrin paysager,
- au second plan moins visible et plus difficile d'accès : la richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels,
- en toile de fond : la grande qualité et la forte identité du paysage.

1.2.2.2 Procédure, critères et périmètre du site classé



Jusqu'alors, seuls étaient classés au titre des Sites par l'État, les deux anciens méandres de la Cesse recoupés en tunnels : le Grand Pont et le Petit Pont naturel. La

procédure de classement de l'aire paysagère concernée a été engagée par l'État (DREAL Languedoc-Roussillon) en 2010. Elle a fait suite à la demande faite par la Commune de Minerve que soit engagée une OGS sur son territoire et à la réponse faite par le Ministère chargé de l'Environnement le 31 juillet 2009 :

- « Ce territoire paraît correspondre aux critères permettant d'envisager une démarche de Grand Site »,
- « Il semble (...) qu'une extension du site classé à toute l'aire géographique concernée puisse aboutir. Ce point est un critère incontournable dans la démarche des Opérations Grands Sites, au côté des critères de notoriété, de fréquentation et de volonté locale »,
- « Il me semble qu'un projet d'OGS pourrait naître sur ce territoire ».

Après les phases de concertation locale et d'expertise sur le terrain, d'élaboration d'un dossier, d'enquête publique (septembre 2013), d'avis favorable à l'unanimité des Commissions Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS en décembre 2013), puis Supérieure, Perspectives et Paysages (CSSPP

en février 2014), avis favorable du Conseil d'État (décembre 2015).

Le décret de classement du site est signé le 14 janvier 2016 par la Ministre chargée de l'Environnement.

Le classement a été justifié au regard de **deux** des trois **critères** de la loi de 1930 : **pittoresque et historique** :

Pour l'État, « le classement a permis de reconnaître la qualité exceptionnelle d'un ensemble pittoresque et historique à forte valeur patrimoniale. Il vise à préserver l'écrin paysager de la cité médiévale de Minerve perché sur un éperon rocheux qui se fond dans le paysage, à la jonction de la grande zone aride et sauvage des causses et de la zone sud des collines viticoles. Les gorges de la Cesse et du Brian entaillent le causse calcaire en profonds canyons et leurs spectaculaires falaises forment des pics de parfois 200m.

Par ailleurs, les cavités naturelles et les réseaux souterrains ont constitué autant d'abris pour une occupation humaine très ancienne : habitats troglodytes dans les gorges de la Cesse, dont la grotte d'Aldène classée au titre des Monuments Historiques, avec des gravures rupestres datant de -30 000 ans, ainsi que des dolmens, oppidums et constructions voutées en pierre sèche dénommées capitelles.

L'objectif du classement est de protéger et gérer durablement le remarquable écrin paysager du joyau qu'est Minerve, site soumis par ailleurs à une forte fréquentation touristique ».

(Source : Communiqué de presse de la DREAL, Janv.2016)



La cité de Minerve sur son éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian -© OTIM

Le périmètre du site classé concerne six des sept communes du Grand Site : **Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, et Siran.**

Sa superficie est de **2 848 ha**, dont 1 900 ha se situent sur la commune de Minerve.

Il s'agit de l'ensemble des gorges de la Cesse et de ses affluents ainsi que les causses dans lesquels elles se sont encaissées, une zone essentiellement karstique.

1.2.3 Le périmètre de l'OGS : la cohérence paysagère et fonctionnelle autour du site classé

Si le périmètre du site classé permet la protection d'une partie significative du Grand Site (son cœur patrimonial), selon les textes ministériels, le périmètre du Grand Site est le territoire pertinent sur lequel est bâti et s'applique le projet de préservation, gestion et mise en valeur.

Ce périmètre peut être plus large que celui du site classé en fonction des enjeux de protection, de gestion et de mise en valeur qui ont été définis. Il peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet.

La définition du périmètre du Grand Site a fait l'objet de plusieurs temps d'analyse et de concertation :

- d'abord en 2011, dans le cadre de l'étude d'opportunité d'une OGS (ITEC Juin 2011),
- puis en 2014, dans le cadre de l'étude de fréquentation et de fonctionnement du Grand Site (TEMAH Janvier 2015),
- puis en 2016, suite à la demande de la DREAL d'analyser le périmètre et de le justifier sur la base de critères paysagers et de fonctionnement.

En 2011, **l'étude d'opportunité**, permet notamment de délimiter les contours du territoire potentiellement éligible à une OGS :

- les six communes concernées tout ou partie par l'emprise du projet de site classé (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran),
- et la commune de Vélioux associée par cohérence géographique et fonctionnelle.

En 2014, **l'étude de fréquentation et de fonctionnement** réalisée sur ces sept communes, permet notamment de mettre en évidence les cônes de vues et la forte sensibilité paysagère vers le Sud du Grand Site liée à l'inclinaison Nord Sud de ses causses. Des sous-unités paysagères sont précisées. Les principales voies d'accès au site et les flux de visiteurs induits sont mis en évidence.

En 2016, **suite à la demande de la DREAL**, une analyse technique des limites du Grand Site sur le terrain, est effectuée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles chargé du portage de l'OGS. Une concertation entre les élus et la DREAL est organisée sur le terrain et permet d'affiner les limites du périmètre.



Visite périmètre, sept.2016 -© S. BRISA

Après ces différents temps de concertation, **le périmètre du Grand Site est fixé en septembre 2016. Il concerne sept communes et couvre une surface d'environ 14 000 ha**, et intègre la totalité du site classé des « Gorges de la Cesse et du Brian, et des Causses de Minerve ».

Les critères qui ont permis de déterminer les limites de ce territoire sont les suivants :

- Paysagers : topographie (lignes de crêtes, sommets, cols), occupation du sol, ambiances, perspectives (points de vue, covisibilité...), villages du piémont,
- Ecologiques : secteurs fragiles sur le plan de la biodiversité,
- Fonctionnement : circulation (chemins, routes), accès (portes d'entrée...),
- Intégration de tous les secteurs des communes offrant une covisibilité depuis tout ou partie du site classé,
- Prise en compte de tout le tronçon de la Cesse ayant une morphologie en gorges,
- Prise en compte du patrimoine archéologique diffus,
- Prise en compte des curiosités touristiques diffuses,
- Prise en compte des sites et itinéraires de pleine nature,
- Prise en compte d'une logique de gestion : préférence pour un territoire recentré autour du site classé et ses abords,
- Prise en compte des habitudes de dialogue et de travail en commun depuis 2012 : souhait de rester à sept communes.

(Cf atlas carte n°4 : Périmètre du Grand Site)

1.2.4 La gouvernance de l'OGS

1.2.4.1 Un historique singulier depuis 1987 : un projet collectif initié bien avant le lancement de l'OGS

Les collectivités locales portent depuis plusieurs années une attention à la préservation et à la mise en valeur du territoire du Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». Les actions menées depuis les années 1990 (actions de gestion, études, travaux...) ont toutes plus ou moins contribué à engager ce territoire à forte valeur paysagère et patrimoniale dans une démarche d'aménagement et de développement durable. Ces actions souvent portées par les collectivités locales ont été plus ou moins accompagnées et suivies par les partenaires. **De fait, la démarche OGS est singulière puisque de nombreuses actions d'études, de travaux et d'animation ont été réalisées avant le lancement de l'OGS par l'État intervenu en mai 2015, et le classement du site des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve » intervenu en janvier 2016.**

Historique des actions réalisées sur le Grand Site jusqu'à la mise en place d'une première gouvernance préfiguratrice dédiée (2011) :

Année	Actions de gestion	Etudes	Travaux
1987	Création de l'ASA de la vallée de la Cesse		Créés depuis : acquisition du Domaine de Vieulac, Refuge de la forêt, aires d'information et d'accueil...
1997		Étude paysagère et urbaine à La Caunette (CAUE)	Requalification des espaces publics à La Livinière
2000		Étude sur les espaces publics de La Livinière (CAUE)	
2001		Étude de programmation et de mise en valeur du site de Minerve (INCA)	
2004	PLAC de Cesseras	Étude sur les espaces publics de La Caunette (CAUE)	Requalification de la Carambelle à La Caunette
2006	Création de la Communauté de Communes Le Minervois	Étude de faisabilité de l'aménagement du site de la grotte d'Aldène	Restauration des remparts de la cité de Minerve (Tranche 1)
2008-2013	Validation du SLODT du Pays : OGS de Minerve	Étude « Habiter sans s'étaler » à Cesseras (CAUE)	Aménagement de l'aire de stationnement et d'accueil du Bouys à Minerve
2009	Création d'un Office de Tourisme Intercommunal Demande d'OGS faite par la commune de Minerve auprès de la DREAL Réponse favorable du Ministère sous réserve de l'extension du site classé		
2010		Étude d'opportunité d'une OGS portée par la commune de Minerve	
2011	Proposition faite par le Pays de porter la démarche OGS en préfiguration dans le cadre de son SLODT Inscription de l'OGS en intérêt communautaire de la CdC Sur demande de la CdC, délibération du Pays pour créer un poste de chargé de mission dédié à l'OGS		

Concernant ces premières actions, il faut noter en particulier la volonté initiale des élus de la Commune de Minerve et les apports de deux études fondamentales pour le lancement ultérieur de l'OGS par l'État.

2000 – 2010 : la volonté politique, le temps des études

L'étude préalable de programmation et de mise en valeur du site de Minerve (Agence INCA) - 2001 :

En 2000, la Commune de Minerve consciente de la fragilité du site et des enjeux liés à la fréquentation touristique décide de se doter d'un programme d'actions et de mise en valeur du village de Minerve, avec le soutien de nombreux partenaires (Charte du Minervois (ADAPAM), Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)) qui reconnaissent tous Minerve comme un site majeur de l'Hérault.

Elle fait réaliser l'étude préalable de programmation et de mise en valeur du site de Minerve entre 2001 et 2002.

Cette étude permet de proposer à la commune de Minerve à l'échelle de sa cité :

- une stratégie globale de valorisation pour ce site majeur de l'Hérault reconnu comme unique et spectaculaire, vivant et agréable, mais fragile notamment du fait de l'omniprésence des voitures dans le village, de la signalétique commerciale anarchique, de l'absence de stratégie d'entretien et d'accueil,
- des grands principes de mise en valeur globale du village et de ses abords : une nouvelle logique d'accès, de gestion des flux et de stationnement des véhicules ; la création de trois itinéraires de visite et de valorisation du village ; une valorisation de la place, la création de cinq jardins d'agrément ; la réhabilitation du patrimoine bâti et des espaces publics, l'intégration du site dans son écrin naturel et le grand paysage,
- un programme d'actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Dans le cadre du programme d'actions de cette étude, une fiche-action présente l'outil OGS comme une piste d'action stratégique permettant d'arriver à mieux préserver, gérer et valoriser le site.

L'initiative de la Commune de Minerve pour une démarche OGS – 2009 :

En mars 2009, suite aux premiers éléments de l'étude INCA, après réflexion et échanges avec un certain nombre de partenaires (dont le Réseau des Grands Sites de France), **les élus de la Commune de Minerve prennent l'initiative d'une démarche OGS,** volonté fortement soutenue dès le départ par la Communauté de Communes Le Minervois.

L'étude d'opportunité d'une OGS (Agence ITEC) - 2010 :

Entre novembre 2010 et juin 2011, **la Commune de Minerve fait réaliser une étude d'opportunité d'une OGS,** avec l'appui de la DREAL, et en partenariat avec la Communauté de Communes Le Minervois, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Conseil général de l'Hérault et la Région Languedoc-Roussillon.

Cette étude permet de :

- poser un diagnostic partagé du site sur le plan patrimonial, paysager et touristique : un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel d'intérêt national, des périodes de fréquentation excessive, des dégradations constatées et des menaces de perte de qualité et d'identité paysagère,
- identifier des enjeux pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du site,
- délimiter les contours du territoire potentiellement éligible à une OGS (les 6 communes d'emprise du site classé + la commune de Vélioux),
- indiquer les grandes orientations qui pourraient être suivies et les actions structurantes et prioritaires à mettre en œuvre (la connaissance des ressources ; la restauration, la gestion et la mise en valeur des patrimoines et des paysages ; l'interprétation, le développement et l'animation de l'offre de découverte ; la maîtrise/diversification de la fréquentation et l'organisation de modes de déplacements doux ; la gestion et l'animation de l'Opération Grand Site),
- proposer des modalités de portage politique et de gestion à mettre en œuvre avant de commencer notamment la création d'un poste de chargé de mission OGS.

2011-2012 : l'évolution constructive de la gouvernance, de la préfiguration à une convention de partenariat

En juin 2011, suite à la présentation des résultats de l'étude ITEC, vu ses préconisations relatives aux actions prioritaires à mettre en œuvre pour engager la démarche OGS en phase projet, et dans le cadre de son Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique (SLODT I), **le Pays Haut Languedoc et Vignobles, propose d'assurer le portage des premières actions d'animation et d'études nécessaires à l'élaboration du projet et du programme OGS.**

En septembre 2011, suite à la sollicitation de la Communauté de Communes Le Minervois, en concertation avec la Communauté de Communes du Pays Saint-Ponais, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, et le Conseil général de l'Hérault, **le Pays Haut Languedoc et Vignobles décide de créer, par délibération, un poste de chargé de mission dédié entièrement à l'animation de la démarche OGS.**

De fait, entre mars 2009 et septembre 2011, **l'Opération Grand Site passera rapidement d'une volonté communale à une volonté intercommunale largement partagée.**

En mai 2012, **le Pays Haut Languedoc et Vignobles choisi comme structure de portage politique de l'OGS en préfiguration, recrute un chargé de mission OGS avec le soutien des deux Communautés de Communes concernées, du Conseil général de l'Hérault et du programme européen LEADER.**

Son rôle est de :

- assurer le suivi de la procédure de classement du cœur du Grand Site piloté par la DREAL,
- animer/coordonner la démarche OGS,
- organiser et animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers,
- organiser des actions de sensibilisation, d'information et de communication sur l'OGS,
- mettre en place et suivre les études complémentaires obligatoires,
- analyser et intégrer les données des études déjà existantes et des autres documents cadres,
- élaborer le projet et le programme d'actions,
- assurer un suivi et une veille sur les différents projets, schémas, programmes et appels à projets,

- participer aux réunions des différents réseaux territorial, départemental, régional, national.

Le Pays conduit sa mission en application de la circulaire ministérielle de janvier 2011 et ses annexes qui précisent notamment les objectifs et la méthodologie des démarches OGS.

Dès ce recrutement un groupe de travail appelé **groupe projet OGS** est mis en place. Il assure le pilotage/suivi du chargé de mission OGS et associe les DGS du Pays et des deux CdC, et un élu local ressource, par ailleurs adjoint à Minerve. Ce groupe de travail organise la réalisation des premières actions d'animation, d'information et d'études nécessaires à l'avancement de l'OGS en préfiguration.

Une **convention de partenariat OGS** est signée entre le Président du Pays et les deux Présidents de Communautés de Communes. Elle formalise les modalités de portage, de première gouvernance, d'animation et de financement de l'animation dédiée à l'OGS en préfiguration. Cette convention est depuis régulièrement mise à jour et signée chaque année.

De fait, **c'est dès mai 2012 que l'OGS bénéficie d'une démarche partenariale pour élaborer le projet OGS, d'un portage, d'une animation et d'une première gouvernance dédiée.**

2013-2014 : l'appropriation de la démarche par l'ensemble des communes et collectivités

Entre novembre 2013 et septembre 2014, le Chargé de mission OGS s'attache à mettre en œuvre une démarche d'information et de sensibilisation au plus près des acteurs locaux : **élus et habitants.**



Réunion RGSF, Décembre 2013 - © A. Boisard

Actions réalisées :

- **Intervention locale des responsables du RGSF** : devant les élus des collectivités du territoire : décembre 2013 à Cesseras,
- **Visites d'une délégation d'élus locaux sur d'autres Grands Sites comparables** : Cirque de Navacelles : Novembre 2013
Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze : juin 2014,
- **Groupes de paroles avec les habitants et interventions devant les élus des conseils municipaux des sept communes** : Mai à septembre 2014,
- **Interventions devant les conseils communautaires des deux Communautés de Communes partenaires** : Le Minervois et Pays Saint-Ponais : Juin 2014.

Ces temps d'échanges permettent d'informer au plus près sur les objectifs et la méthode d'une démarche Grand Site de France, de clarifier procédure de classement et démarche OGS, de partager la valeur patrimoniale exceptionnelle du Grand Site qui a justifié le projet de classement, d'expliquer comment fonctionne l'animation du projet, quelles sont les actions préalables à mener et de faire exprimer les élus locaux et les habitants sur leur perception du territoire : atouts, menaces, vision pour l'avenir, idées d'actions...

Suite aux élections municipales de mars 2014, en prenant en compte le renouvellement de nombreux conseils municipaux, pour renforcer le lien avec les communes du Grand Site, et pour permettre d'élaborer le projet et le programme OGS, **la composition du groupe projet OGS évolue** et associe désormais outre les trois DGS des collectivités partenaires, les maires ou des élus représentants de chacune des sept communes du Grand Site. De plus, **quatre groupes de travail thématiques** (agriculture, aménagement/urbanisme, tourisme, culture/patrimoine) **sont mis en place.**

En novembre 2014, **les conditions étant réunies, en accord avec le Ministère chargé de l'Environnement et la DREAL, le Pays Haut Languedoc et Vignobles structure porteuse de l'OGS en préfiguration, envoie la demande de lancement d'OGS, accompagnée de la note argumentaire, à l'État, et ce, pour le compte de toutes les collectivités partenaires impliquées dans la démarche OGS (sept communes, deux Communautés de Communes, Conseil général notamment...).**

1.2.4.2 Le lancement de l'OGS (Juillet 2015)

En mai 2015, le Ministère chargé de l'Environnement donne son accord pour le lancement de l'OGS sur les bases proposées par le Pays dans la note argumentaire de novembre 2014, et demande au Préfet de l'Hérault de mettre en place le Comité de pilotage de l'OGS de façon à permettre aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales concernées d'assurer un suivi conjoint de la démarche.

A l'occasion du lancement de l'OGS par l'État (cf annexe courrier du Ministère chargé de l'Environnement du 12 mai 2015), le Ministère précise que :

- « *la protection des qualités patrimoniales doivent être au cœur du projet du futur Grand Site* »,
- « *les enjeux de préservation et de gestion du territoire patrimonial considéré dépassent largement la seule commune de Minerve* »,
- « *il s'agit d'élaborer un projet global à la bonne échelle, permettant à la fois la préservation, la restauration, la gestion, et la mise en valeur du territoire, dans une réflexion intégrée combinant qualité paysagère, mise en valeur historique, accueil touristique et développement agricole* »,
- « *le périmètre du futur Grand Site s'étendra sur sept communes* ».

En juin 2015, la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP), en charge de la mission Grand Site de France au Ministère vient découvrir le Grand Site sur le terrain, présenter la démarche Grand Site de France et échanger avec les élus.

En juillet 2015, le Comité de pilotage de l'OGS est installé. Il est co-présidé par le Président du Pays et le Sous-préfet de Béziers. Il est l'instance de gouvernance politique et décisionnelle du projet.



© A. Boisard

Ce comité de pilotage de lancement ouvre la voie à la **construction collective du projet du programme d'actions de l'OGS** :

- **concertation sur les enjeux, les orientations et les pistes d'actions envisagées, et partage avec la population,**

- concertation sur le portage et la gouvernance pour mettre en œuvre l'OGS :

Dès mai 2012, la question du choix de l'organisme gestionnaire de l'OGS dans la phase de mise en œuvre est un sujet régulièrement abordé tant par les élus que par les techniciens impliqués dans l'OGS en préfiguration en raison des différents scénarii de portage possible pour ce type de démarche et des exemples existants ailleurs sur d'autres Grands Sites.

Suite à la demande du Préfet, faite lors du lancement de l'OGS, de procéder dans un premier temps au choix partagé de la structure gestionnaire, le Pays organise une concertation sur le sujet du portage de l'OGS, d'abord avec les Maires, puis avec les Présidents des deux Communautés de Communes concernées et le Conseil Départemental de l'Hérault.

En mai 2016, lors d'une réunion de concertation, bien qu'en application de la Loi NOTRE il y ait fusion des deux Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais au 1er janvier 2017, compte tenu du rôle joué par le Pays et du partenariat déjà existant entre le Pays et les deux Communautés de Communes jusqu'à présent, et compte tenu des missions d'animation/coordination de l'OGS pouvant continuées à être assurées par le Pays, **les élus souhaitent de manière unanime maintenir le portage de l'OGS pour sa phase de mise en œuvre au Syndicat mixte du Pays.**

1.2.4.3 La validation du portage et de la gouvernance de l'OGS (Juillet 2016)

En juillet 2016, le Comité de pilotage de l'OGS se réunit pour la deuxième fois en présence du Sous-préfet et du Président du Conseil départemental.



© A. Boisard

Après concertation préalable, lors de cette réunion, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est désigné structure porteuse/gestionnaire de l'OGS dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Lors de cette réunion, des principes de gouvernance propres à l'OGS sont également validés.

La structure porteuse/gestionnaire de l'OGS « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »



Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles :

C'est un Syndicat mixte ouvert créé en juin 2005. En application de la Loi NOTRE, suite à la fusion de certaines Communautés de Communes de son territoire, il regroupe depuis le 1er Janvier 2017 :

- quatre Communautés de Communes dont la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- le Conseil départemental de l'Hérault.

Comme le précisent ses statuts, « le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a pour objet les études, animations et la gestion nécessaires à la mise en œuvre de la charte de développement et du contrat de pays dans le secteur géographique constitué par le territoire des EPCI membres, par le biais de projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, sportifs et touristiques d'intérêt collectif qui traduisent ces orientations ».

Le Pays est une agence de développement qui porte et élabore des politiques de développement et d'aménagement conçues en partenariat avec les communautés de communes et le Conseil départemental. Il a pour missions d'intervenir en matière de :

- Ingénierie auprès de porteurs de projets, publics ou privés, sous forme de conseil et d'appui technique du montage d'un projet à sa réalisation,
- Animation/coordination de dispositifs territoriaux d'intervention technique et financière,

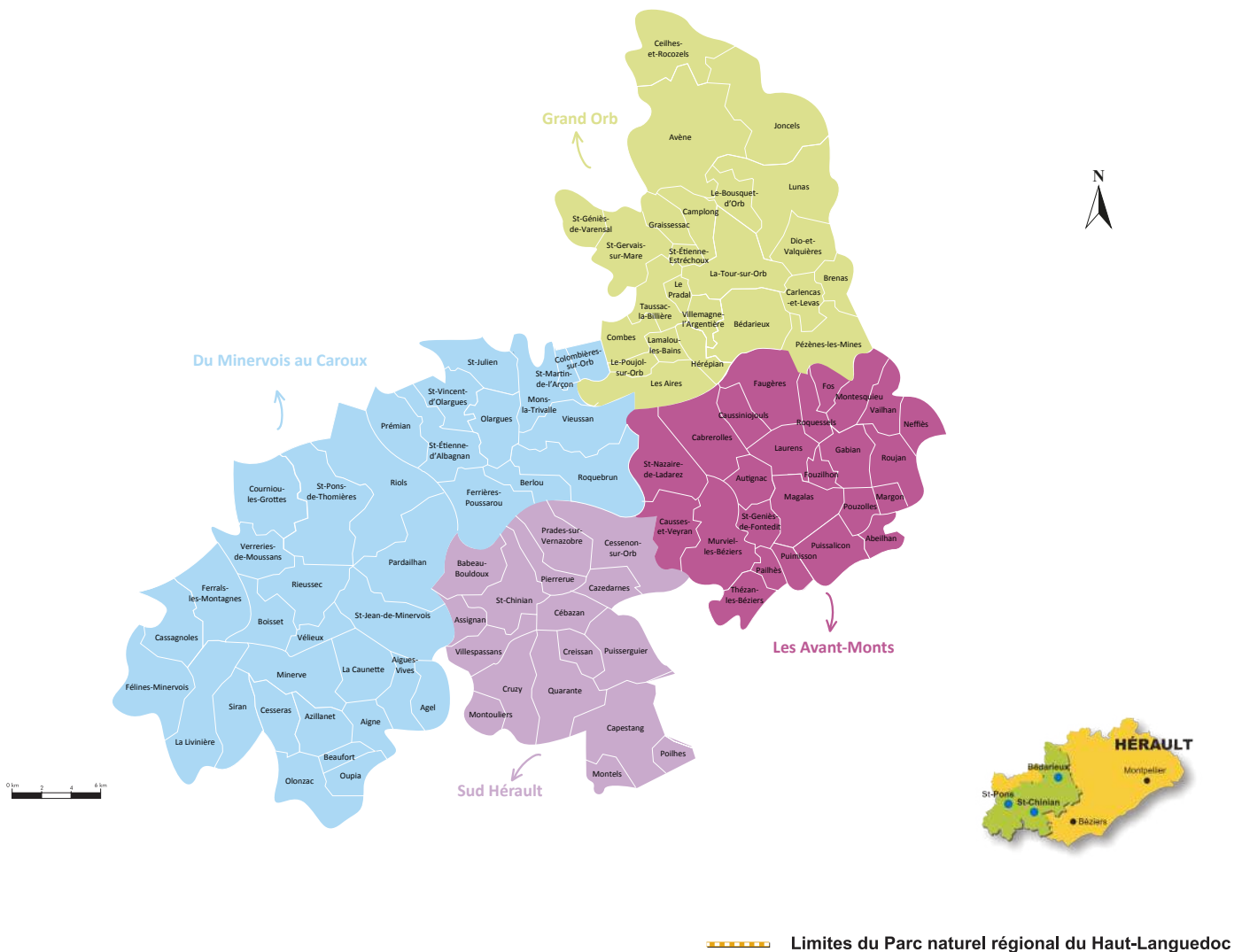
- Maîtrise d'ouvrage d'opérations de nature supra-communautaire nécessitant un portage, une animation et une coordination spécifique,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en référence aux domaines d'intervention du Pays.

Ces politiques de développement et ces orientations d'aménagement se sont traduites par une charte de territoire et un cadre stratégique 2014-2020 validé en comité syndical du Pays en mars 2014.

Dans ce cadre, il intervient dans les domaines du développement économique (économie,

tourisme, patrimoine...) et de la cohésion sociale (habitat, logement, cadre de vie, services à la personne, culture) et mène de nombreuses actions, dont certaines ont un lien avec l'OGS : opération façades, service de conseil architectural, développement des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM), mise en place d'un nouvel itinéraire de randonnée (GRP Vignobles), Pays d'Art et d'Histoire Haut Languedoc et Vignobles, label Vignobles & Découvertes de la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc », promotion, communication et mise en marché de l'offre touristique.

Communes et communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles



De plus, le Pays gère les programmes de financements européens sur son territoire LEADER (FEADER) et ATI (FEDER) en lien avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, autorité de gestion.

Le Pays est présidé par le Maire d'Olargues, Vice-président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et Vice-président délégué du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Le comité syndical constitue son instance décisionnelle, appuyé d'un bureau et de commissions thématiques internes et de comités de pilotage. La société civile y est représentée par le biais du Conseil de développement. Le Pays est composé de 28 agents. Son siège social est à Saint-Chinian. Il est financé par les cotisations de ses adhérents (Communautés de Communes et Conseil départemental) et par les subventions sur projets du Département, de la Région, de l'État et de l'Union Européenne.

En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Pays aura pour missions :

- l'animation, la coordination, le suivi du projet et du programme d'actions de l'OGS,
- le portage du poste de chargé de mission OGS (sa rémunération, son encadrement en ingénierie, et en moyens techniques et administratifs),
- la responsabilité de la concertation, de l'information et de la communication sur l'OGS,
- la préparation, la co-présidence, la co-animation, le secrétariat et la mise en œuvre des décisions des instances appelées à se réunir dans le cadre de l'OGS (comité des élus du Grand Site, commissions et/ou groupes de travail thématiques, comité technique de l'OGS, comité de pilotage de l'OGS...),
- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France,
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche Grand Site de France,
- la représentation du Grand Site au sein des Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, en appui aux élus locaux,
- la représentation institutionnelle de l'OGS dans les instances extérieures,

- d'être l'interface privilégiée vis-à-vis des partenaires et financeurs de l'OGS,
- de s'assurer de la cohérence des projets sur le Grand Site,
- d'être en contact régulier avec les services de l'État (démarche Grand Site de France nationale),
- d'apporter un appui technique aux porteurs de projets dans le Grand Site,
- de participer et suivre les réunions relatives aux projets structurants dans le Grand Site,
- de faire partager les objectifs Grand Site en interne et en externe du territoire.

Concernant la mise en œuvre d'actions sur le Grand Site, le Pays gestionnaire OGS pourra porter la réalisation de certaines actions du programme, notamment celles de portée transversale et nécessitant une cohérence globale.

Mais le rôle du Pays ne sera pas de porter l'ensemble des opérations en tant que maître d'ouvrage, notamment les investissements. Le Grand Site est concerné par un grand nombre d'acteurs qui resteront pilotes et maîtres d'ouvrages des opérations dont ils ont la charge.

De fait, selon les actions, le rôle du Pays pourra différer :

- il assurera dans tous les cas la coordination d'ensemble,
- il sera dans tous les cas un acteur à associer, dès la définition des projets,
- il pourra apporter un appui technique en fonction de ses domaines de compétences,
- il assurera la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations (schémas de référence, études,...)

En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Pays vise à obtenir un jour le **label Grand Site de France** pour le territoire du Grand Site, et inscrit son action dans cette dynamique nationale.

Il continuera à adhérer à l'association **Réseau des Grands Sites de France (RGSF)** qui fédère les Grands Sites de France labellisés et/ou en projets, à participer régulièrement à ses rencontres et organisera au besoin des temps d'échanges avec d'autres Grands Sites.

En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Pays mobilisera des moyens humains dédiés à l'OGS :

- le poste de chargé de mission dédié à l'OGS (1 ETP),
- le temps passé d'accompagnement /suivi de DGS et de secrétariat administratif et financier.

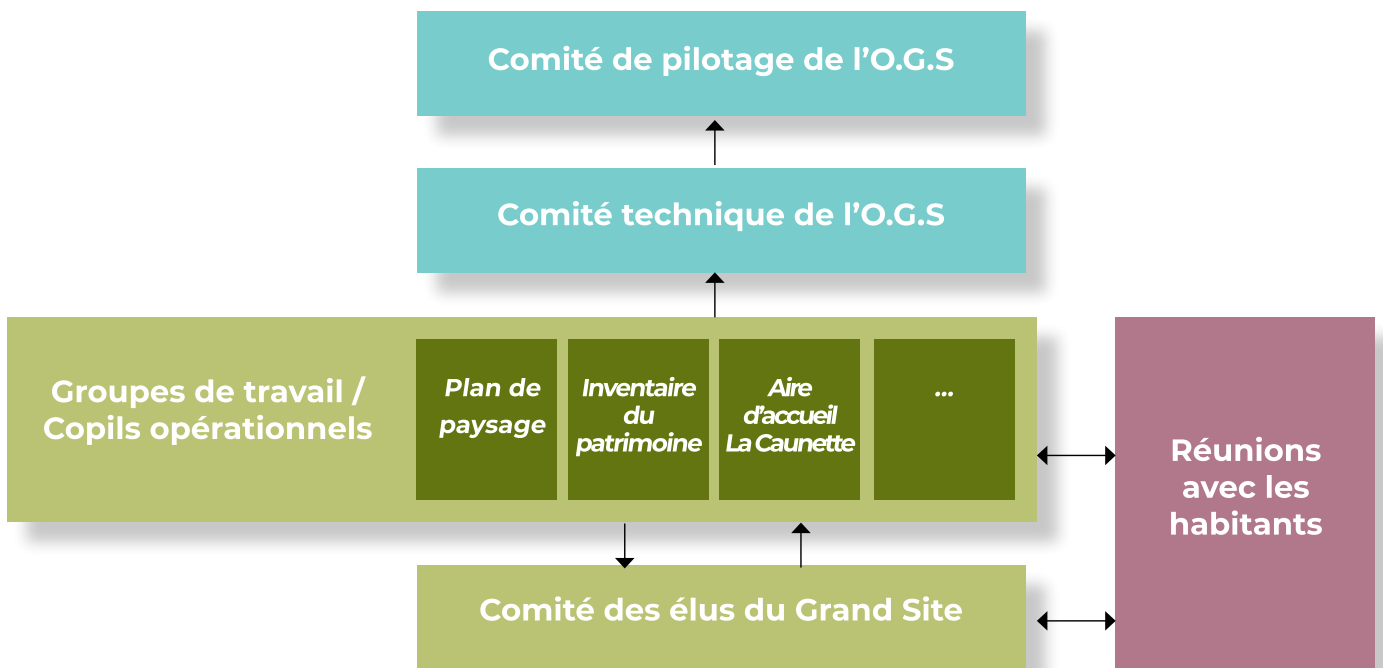
En tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, le Pays mobilisera également un budget annuel de fonctionnement OGS individualisé au sein de son budget annuel de fonctionnement global.

Par ailleurs, eu égard à ses autres champs d'intervention à l'échelle du Pays, le Pays pourra continuer à mettre en œuvre les actions d'études

et/ou d'animation qui sont liées sur le Grand Site.

Considérant les habitudes de travail entre Communautés de communes et Conseil départemental au sein du Pays, la force d'ingénierie du Pays en matière d'études, d'animation/coordination de dispositifs, de mobilisation de financements, de mise en réseau d'acteurs, les champs d'intervention supra Grand Site investis par le Pays (notamment en matière touristique et patrimoniale) et les thématiques traitées dans le programme de l'OGS, le portage de l'OGS par le Pays sera cohérent avec les objectifs de préservation et de mise en valeur que se sont donnés tous les acteurs du projet Grand Site de France.

Schéma de gouvernance de l'Opération Grand Site (O.G.S)



Le Comité des élus du Grand Site : instance stratégique

Présidé par le Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles, il se compose :

- des Maires (et/ou adjoints référents) des communes du Grand Site,
 - du Président (ou son représentant) de la Communauté de Communes,
- La DGS et le chargé de mission OGS du Pays assistent à cette instance.

Il se réunit autant que de besoin.

Il permet d'échanger sur l'actualité de la démarche Grand Site de France, sur l'état d'avancement des opérations inscrites au programme, sur les questions de gouvernance, de méthode de travail, de communication avec les habitants, de prendre position sur les sollicitations pouvant être faites aux élus du Grand Site (avis sur projets...).

Les Groupes de travaux (ou comités de pilotages) par opération : instances opérationnelles

Présidés par les Maires des communes (ou les Présidents des collectivités) maîtres d'ouvrage des opérations, ils se composent :

- du Maire ou du Président de la collectivité porteuse (ou son représentant),
- le cas échéant d'autres élus de cette collectivité,
- le cas échéant d'autres élus d'autres communes du Grand Site,
- des services de l'État (DREAL, UDAP...),
- des techniciens des collectivités locales partenaires (Communauté de Communes du Minervoises au Caroux, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Pays, Conseil départemental de l'Hérault...),
- des techniciens des organismes d'appui et de conseil (CAUE, Chambre d'agriculture, Hérault Tourisme...).

Le secrétaire de mairie (ou le technicien référent de la collectivité) et le chargé de mission OGS du Pays assistent à cette instance.

Ils se réunissent autant que de besoin, a minima :

- lors du lancement de toute opération pour partager les objectifs, la méthode et le calendrier,
- à mi-parcours pour faire un point d'étapes,
- durant les phases études et travaux,
- en fin d'opération pour faire un bilan.

Le Comité technique de l'OGS : instance opérationnelle

Animé par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, il se compose :

- des services de l'État (DREAL, UDAP, DDTM),
- des techniciens des collectivités locales (Communauté de Communes, Parc, Pays, Services thématiques du Conseil Départemental, Région),
- des techniciens des organismes d'appui et de conseil,
- des maires des communes du Grand Site.

Il se réunit en amont des Comités de pilotage OGS pour en préparer le contenu technique (documents de travail, présentations, déroulement des interventions...), de manière multi partenariale et concertée.

Il fait un point régulier sur l'état d'avancement des opérations inscrites au programme.

Le Comité de pilotage de l'OGS : instance de suivi conjoint

Jusqu'à la validation du projet OGS avec son programme d'actions, il est co-présidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers et par le Président du Pays. Puis, en phase de mise en œuvre du programme opérationnel, il sera présidé par le Président du Pays.

Il se compose :

- des services de l'État (Sous-préfecture, DREAL, UDAP, DDTM),
- des élus des collectivités locales (Communes, Communauté de Communes, Parc, Pays, Conseil départemental, Région),
- des élus ou administrateurs des organismes d'appui et de conseil (Hérault Tourisme, CAUE, Chambres consulaires,...).

Il se réunit autant que de besoin.

Durant l'élaboration du projet et du programme d'actions, il a pour rôle de fixer les orientations globales, de réaliser les arbitrages stratégiques et de valider les documents.

Durant la mise en œuvre du programme d'actions, il en assure annuellement le suivi et l'évaluation de manière multi-partenariale et concertée. Il est le lieu de validation des options retenues à chaque étape importante. Il s'assure que l'ensemble des partenaires financiers sont en accord.

Les réunions d'information avec les habitants

Présidées par le Président du Pays, elles se tiennent en présence des élus du Grand Site.

Elles ont vocation à informer la population locale des avancées de la démarche en complément des outils de communication à développer (site internet, lettre...).

Les partenaires de l'OGS « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Le Grand Site bénéficie d'un important **réseau d'acteurs et de structures locales** qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeur du territoire. Au-delà du portage de l'OGS par le Pays et des instances de concertation, de pilotage et de suivi de la démarche OGS, la mise en œuvre du projet et du programme OGS s'appuiera sur ce réseau d'acteurs, qui pour la plupart sont déjà impliqués dans l'OGS depuis la phase de préfiguration. En plus de cette dynamique d'acteurs, plusieurs politiques publiques, européennes, nationales, régionales et départementales pourront compléter et contribuer à atteindre les objectifs de l'OGS.



L'État

L'Opération Grand Site est une politique publique nationale conduite par le Ministère du développement durable, chargé des sites. Les services de l'État proposent aux collectivités de s'engager dans la démarche puis accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS dans la perspective du label Grand Site de France : ils sont ainsi associés à toutes les étapes du projet.

Dans le cadre de l'OGS, l'engagement de l'État se formalise au travers de deux étapes incontournables :

- l'accord ministériel formel pour le démarrage de l'OGS,
- la présentation pour avis du projet de préservation de gestion et de mise en valeur et du programme d'actions à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Il se décline ensuite dans l'accompagnement financier des études opérationnelles du programme OGS (études de maîtrise d'œuvre, schémas de référence...).

La politique de l'État en faveur des sites est pilotée :

- au niveau national par la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP), sous-direction de la qualité et du cadre de vie, bureau des sites et des espaces protégés,
- au niveau régional par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service en charge des sites,

qui dépend du Ministère du développement durable, en lien avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) qui dépend du Ministère de la Culture et de la Communication.

Pour le suivi opérationnel de l'OGS et les autorisations de travaux induites en site classé, les interlocuteurs privilégiés du gestionnaire du Grand Site sont l'inspecteur des sites de la DREAL, et l'architecte des bâtiments de France de l'UDAP.

Services de l'État et gestionnaire du Grand Site assurent ainsi la gestion et sont à associer dès l'amont aux projets qui concernent le site. Ce travail partenarial permettra de garantir la concrétisation des actions du programme OGS. C'est la qualité de ce résultat qui sera ensuite examinée pour la candidature au label Grand Site de France.



La Communauté de Communes du Minervois au Caroux

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes Le Minervois, du Pays Saint-Ponais et Orb-Jaur. Comme cela était le cas avec les deux CdC déjà partenaires, le Pays et la Communauté de Communes signent chaque année une convention de partenariat et son annexe financière qui ont pour objet de :

- rappeler les fondamentaux, les finalités et comment a été délimité le périmètre de l'OGS,
- rappeler les missions du Pays en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS,
- préciser les moyens humains et le budget annuel de fonctionnement dédié à l'OGS,
- préciser les modalités d'implication de la Communauté de Communes dans l'OGS, notamment sa contribution au budget annuel de fonctionnement.

De plus, comme pour les travaux d'aménagement et de mise en valeur déjà réalisés sur le Grand Site par la Communauté de Communes Le Minervois (acquisition du refuge de la forêt, aménagement du sentier d'interprétation des meuliers, création du PR de Minerve...), dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes pourra être amenée à assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations du

programme, notamment les investissements sur le foncier ou l'immobilier dont elle est propriétaire (équipements communautaires...)



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Pnr HL) a été créé en 1973. Le classement du Parc a été renouvelé par décret ministériel du 18 décembre 2017 jusqu'en 2027.

Le Pnr HL est administré par un Syndicat mixte d'aménagement et de gestion, composé :

- de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,
- des Conseils départementaux du Tarn et de l'Hérault,
- des 117 communes du Tarn et de l'Hérault ayant approuvé la nouvelle charte.

Parmi les communes de l'Hérault ayant approuvé la nouvelle charte figurent les sept communes du Grand Site :

- les communes de Minerve et de Vélioux étaient déjà adhérentes avant ce renouvellement,
- les communes d'Azillanet, de Cesseras, de La Caunette, de La Livinière et de Siran, ont intégré le nouveau périmètre lors de ce renouvellement et ont approuvé la nouvelle charte sans réserve.

Le Pnr HL a pour objet de mettre en œuvre un projet de développement durable pour le Haut-Languedoc conformément aux objectifs de sa charte.

Dans le cadre de sa charte, le Pnr HL est amené en particulier à assurer la maîtrise d'ouvrage des chartes architecturales et paysagères (ou outils équivalents) à l'échelle de ses unités paysagères, et à rendre des avis, au travers de ses commissions, sur les documents d'urbanisme, les ICPE et les projets de parcs éoliens et photovoltaïques.

Enfin, le Pnr HL est la structure opératrice des deux sites Natura 2000 du Minervois depuis 2010.



Le Conseil départemental de l'Hérault

Le département de l'Hérault est fort de cinq territoires engagés dans une démarche Grand Site de France (GSF), dont :

- « Gorges de l'Hérault », dont le label GSF vient d'être renouvelé,
 - « Cirque de Navacelles », qui a été labellisé Grand Site de France en décembre 2016,
 - « Salagou, Cirque de Mourèze », qui a validé son projet et son programme OGS en juin 2016,
 - « le Canal du Midi : de Malpas à Fontseranes », dont l'OGS a été lancée en novembre 2016,
- Le Conseil départemental de l'Hérault s'appuie sur ces Grands Sites de France en projet et/ou déjà labellisés pour s'affirmer comme la première destination Grand Site en France.

Dans le cadre du schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2018-2021, le Conseil départemental souhaite conforter les Grands Sites de France existants ou en projet. Ainsi, le Département continuera d'apporter son soutien financier aux structures gestionnaires de démarches Grand Site de France, et d'accompagner techniquement tous ces sites dans le cadre d'un réseau départemental.

De plus, le Département a déjà réalisé des travaux d'aménagement sur le Grand Site (réfection des RD...), et a apporté son soutien à des opérations de restauration et mise en valeur (Remparts de Minerve, église d'Azillanet, de la Livinière, de Vélioux, aménagement viticole à Cesseras...). Dans le cadre de ses compétences, le Département pourra être amené à assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations du programme, notamment les investissements sur le foncier ou l'immobilier dont il a la charge (voirie départementale et ses abords, domaines départementaux, itinéraires de randonnée...), et être amené à apporter son soutien financier sur certaines opérations du programme OGS « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».



La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (Région) a été créée le 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

La Région s'appuie notamment sur ses Grands Sites de France en projet et/ou déjà labellisés pour faire de son territoire une destination patrimoniale majeure. Dans ce cadre, le Comité Régional du Tourisme communique sur ces sites depuis mars 2017 au travers de la carte touristique régionale.

De plus, la Région a conclu des contrats avec les territoires de projets (Pays...) pour la période 2018-2021 (documents cadres et programmes opérationnels annuels).

Ainsi la Région, dans le cadre de ce contrat de territoire et de ses autres dispositifs d'accompagnement (espaces publics, tourisme, culture, patrimoine...) pourra être amenée à apporter son soutien financier sur certaines opérations du programme OGS « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Les autres structures partenaires

Au-delà de ces partenaires, la mise en œuvre du projet et du programme OGS s'appuiera largement sur les compétences et initiatives de différentes structures qui interviennent sur le territoire, et notamment :

- La Chambre d'Agriculture de l'Hérault :

Au-delà de ses missions d'accompagnement, de conseil, de formation et de représentation des intérêts des exploitants agricoles, elle est déjà impliquée localement dans des projets d'aménagement foncier et de redéploiement agricole.

- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Hérault :

Il a pour mission la sensibilisation, l'information et le conseil sur la qualité architecturale des bâtiments auprès du grand public et des collectivités, il est déjà impliqué localement dans des projets de mise en valeur des espaces publics des villages.

- L'Agence de Développement Touristique (ADT) « Hérault Tourisme » et le Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Occitanie :

Ils contribuent à la promotion du territoire, à la structuration de l'offre touristique et à la connaissance de l'activité touristique au travers de leurs observatoires départemental et régional.

- L'Office de Tourisme Communautaire (OTC) « Du Minervois au Caroux » :

Il a pour mission l'accueil, l'information et la promotion de son territoire.

Par ailleurs, déjà en partie associé à l'élaboration du projet et du programme OGS, le tissu professionnel et associatif local continuera de participer à la mise en œuvre et au suivi des actions :

- Syndicats d'Appellation AOP Minervois et Minervois La Livinière,
- Associations de protection et de mise en valeur de l'environnement : Espace Nature Environnement (ENE), Aphyllante,...
- Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine : Ménerbès, Centre de Recherche et de Documentation du Minervois (CRDM)...

1.3 Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

1.3.1 Les valeurs identitaires des patrimoines paysager, naturel et culturel du Minervois

1.3.1.1 La structure paysagère : un palier au pied du massif central

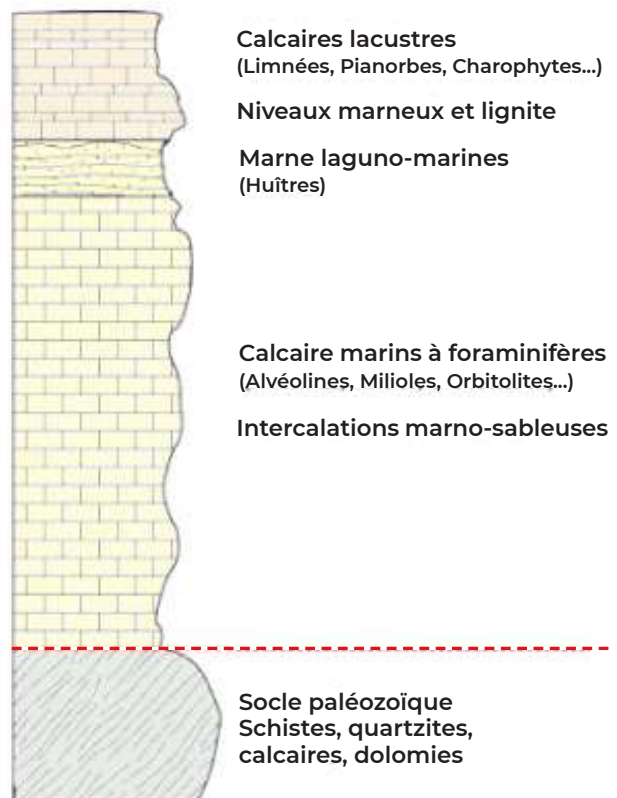
A/ Le socle géologique du Minervois et le lent travail de l'eau

De la formation du causse...

À l'ère primaire, le dépôt des mers s'accumule du Cambrien au Carbonifère supérieur (soit de 540 à 330 millions d'années). Ils sont vigoureusement repris par la surrection de la chaîne hercynienne, au Carbonifère (330-300 millions d'années), qui provoque de telles déformations des couches sédimentaires que celles-ci se retrouvent transformées « métamorphisées » en profondeur. Dans les avant-monts, sur les marges du Massif, ce métamorphisme est moins accentué que dans la zone axiale au cœur de la chaîne : les argiles sont seulement transformées en schistes. Le cambrien de la montagne noire renferme **les plus vieux fossiles que l'on puisse rencontrer en France**. Son épaisseur dépasse les 1000 mètres. Il est représenté par des schistes verts à Minerve. **Ces schistes constituent le socle géologique du Minervois.**

Entre 55 et 50 millions d'années, une mer peu profonde, en provenance de l'Atlantique, envahit les terres de l'ère primaire de la montagne Noire et les couvre de **calcaires très riches en foraminifères** (alvéolines, miliolles, orbitolites), en algues et en huîtres. Ce calcaire éocène repose directement sur des terrains d'âge cambrien, soit une **lacune stratigraphique de près de 500 Ma**.

Les terrains cambriens du bas ont un fort pendage (inclinaison) nord, alors que les terrains éocènes du haut ont un faible pendage sud. La discordance est angulaire. Il s'agit de **l'une des plus fortes discordances de France**. Le calcaire marin forme la corniche qui surplombe les gorges sur une épaisseur de 50 à 80 m. Des intercalations sableuses divisent cette formation massive en plusieurs bancs distincts et forment autant de vires étroites dans la corniche. Ce calcaire est surmonté, sur quelques mètres d'épaisseur, de **marnes laguno-marines** riches en huîtres fossiles. Elles



Discordance angulaire

subsistent en quelques placages sur le causse, et sont **aujourd'hui cultivées en vigne**. La garrigue s'est installée sur un calcaire lacustre à gastéropode d'eau douce. Des intercalations de **marnes ligniteuses** y ont été **autrefois exploitées**.

... aux entailles surprenantes formées par les gorges

Il y a 45 millions d'années la surrection de la chaîne pyrénéo-provençale bascule ces calcaires vers le sud. Ils forment aujourd'hui les **causses du Minervois**. Les effondrements oligocènes de cette chaîne, et sa longue érosion, ont fait disparaître tout un pan de ces massifs calcaires de la surface entre Béziers et la vallée de l'Hérault. Les massifs calcaires du Minervois et du Saint-Chinianais en sont un reste isolé.

Il y a 10 millions d'années, la Cesse et le Brian, ainsi que les affluents secondaires, commencent à creuser leur lit en formant des canyons. **Le lent et tenace travail de l'eau, a ainsi formé les gorges spectaculaires de la Cesse et du Brian**. L'eau a même creusé toute l'épaisseur des dépôts tertiaires, attaquant en contrebas le socle permien, mettant à nu les schistes, dolomies et quartzites.

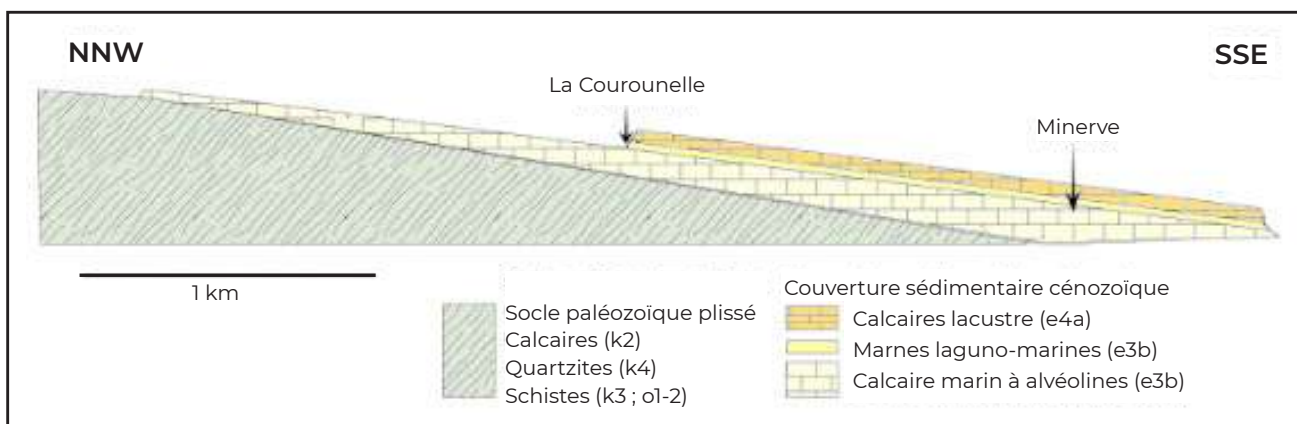
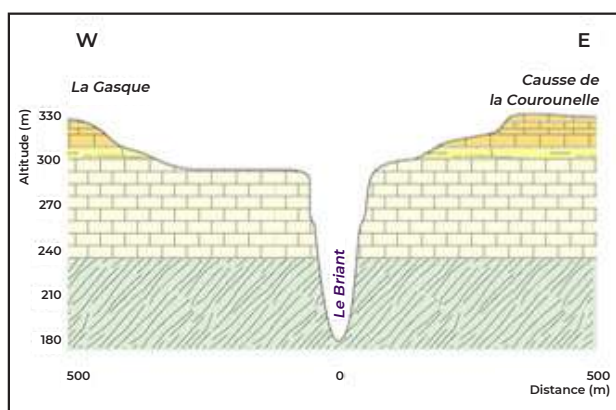
À l'ère quaternaire (de 1,6 millions d'années à aujourd'hui) l'alternance de climats froids et de climats proches de la période actuelle provoque l'érosion par le gel et la variation du niveau marin. Cette érosion récente a sculpté les paysages.

De cette longue histoire est issue la physionomie caractéristique du Minervois, avec ses causses entaillés de gorges, dominés au nord-ouest par la Montagne Noire, et dominant au sud la plaine de l'Aude.

Un relief karstique très développé

Le territoire du Grand Site est formé principalement de **nombreux plateaux calcaires au relief karstique très développé**.

La roche mère calcaire étant poreuse, elle ne peut retenir l'eau, et favorise la création de paysages bien particuliers. Il n'y a pas d'eau sur les causses. Les cours d'eau ont créé des **gorges**. Le ruissellement a créé des **dalles de lapiaz**.



(Cf atlas carte n°5 : Géologie)

Sous la surface, la dissolution du calcaire a créé des **avens ou des grottes** pouvant atteindre des dimensions impressionnantes (Grotte d'Aldène, de la Balme rouge, du Seigneur, avens du Bouys, de la Courounelle...).

En amont immédiat de la cité de Minerve et de sa confluence avec le Brian, la Cesse traverse en cours souterrain des formations sédimentaires : ce sont les fameux « **Ponts naturels** ». La Cesse a en effet percé les parois calcaires qui l'enserrent, coupant court en abandonnant ses méandres :



Grand pont naturel - © S.Brisa



Petit pont naturel - © S.Brisa

- Le Grand pont serait à l'origine une galerie souterraine agrandie par le passage de la Cesse (250m de long),

- Le Petit pont serait issu du creusement par la Cesse évitant son méandre (110 m de long). La rivière emprunte là un ancien cours souterrain.

Si le réseau hydrographique est développé dans le Grand Site, l'eau est rare, temporaire ou absente des vallées.

Le réseau hydrographique est dense mais les écoulements permanents sont minoritaires. Cette particularité est liée au climat méditerranéen (faible pluviométrie, répartition inégale dans l'année, caractère orageux des précipitations, forte évaporation

estivale), et à la lithologie des roches (calcaires et dolomie absorbent une partie des eaux de surface, les précipitations s'infiltrant dans le calcaire et alimentent des cavités, des galeries souterraines, la nappe phréatique...).

Une des particularités du Grand Site est la **disparition de l'eau de la Cesse de juin à octobre chaque année sur une bonne partie de son cours**. En effet, en saison estivale, la Cesse abandonne son cours aérien sur près de 17km depuis l'amont de Minerve jusqu'à Agel où elle réapparaît à la résurgence appelée Le Boulidou.



Fond du Brian - © S.Brisa



Canyon de Coupiat - © S.Brisa

Cette richesse géologique du site est reconnue d'intérêt national.

Les Gorges de la Cesse, du Brian et les deux ponts naturels de la Cesse sont recensés dans **l'inventaire du patrimoine géologique du Languedoc-Roussillon**.

Ils font également partie des 120 **sites d'intérêt géologique identifiés par la Conférence permanente du patrimoine géologique et le Comité national du patrimoine souterrain** pour lesquelles des mesures de protection peuvent être envisagées.

B/ Des ambiances paysagères marquées : coteaux, causses arides, et avant-monts pâturés, des contreforts du Massif Central à la Méditerranée

S'appuyant sur la frange Sud du massif central, **le territoire du Grand Site est un espace de transition entre plaine viticole au Sud et Avant-Monts.**

En juillet 2018, le diagnostic du Plan de paysage réalisé à l'échelle de l'unité paysagère « Causses, canyons et vignobles du Minervois » du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, étude portée par le Pnr HL, avec le soutien de la DREAL, de la Région Occitanie et du Conseil départemental de l'Hérault, en cours de réalisation, permet de préciser les ambiances paysagères bien différenciées qui se succèdent de manière étagée du Sud vers le Nord :

- au sud : les **piémonts**,
- au centre : les **pechs et plateaux**,
- en remontant vers le nord : les **causses et canyons**,
- au nord : les **avant-monts**.

(Cf atlas carte n°6 : Entités paysagères)



Piémonts viticoles à Cesseras -
© ESKIS paysagistes



Pechs et plateaux à Azillanet - © G. Souche



Des causses inclinés - © ESKIS Paysagistes



Gorges de la Cesse - © G. Souche

Gorges de la Cesse - © S. Brisa



Gorges du Brian - © S. Brisa

Gorges du Brian - © S. Brisa

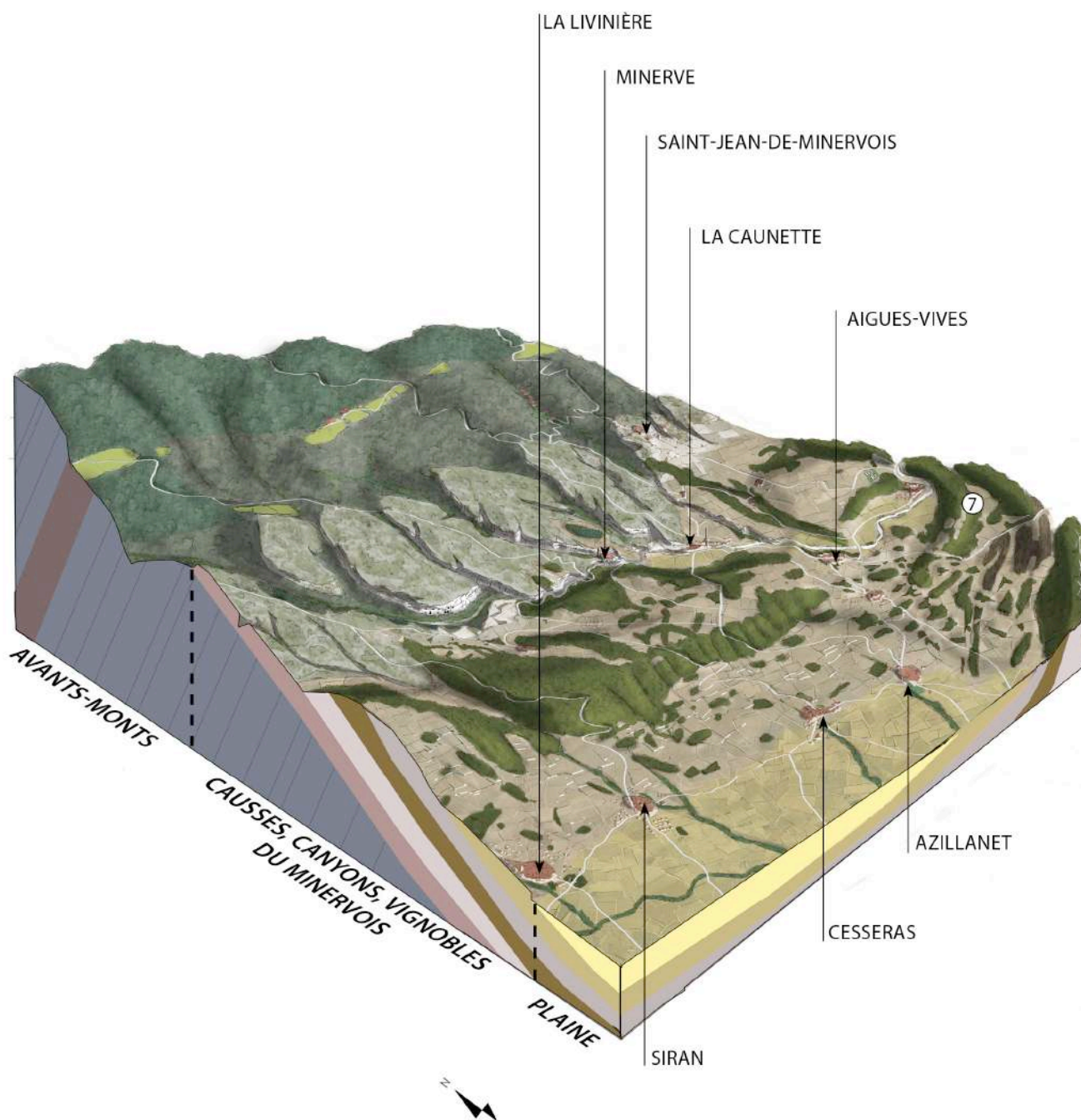


Vue vers le Sud depuis les pechs - © ESKIS Paysagistes

Le contexte géomorphologique étagé génère une diversité de perceptions visuelles, et des phénomènes d'inter-visibilité constants.

Depuis le Causse de Minerve, vers le Sud, les vues vers la plaine sont exceptionnelles tandis que vers le Nord, la Montagne Noire et les avant-monts constituent une toile de fond.

Bloc diagramme illustrant les principes de composition du paysage



(Source : Plan d'Action Paysage « Causses, Canyons et Vignobles du Minervois », Pnr HL , conception ESKIS Paysagistes Juillet 2018).

C/ Une réserve de biodiversité

Les causses, gorges et collines du Grand Site abritent **un grand nombre d'habitats naturels et d'espèces dont la plupart sont d'intérêt communautaire.**

La buxaie supra méditerranéenne :

Cette formation basse se retrouve sur les terrains pentus de manière sporadique, au niveau des falaises, sur les dalles rocheuses et les éboulis (Nord des communes de Minerve et La Caunette).

Les formations de genévriers méditerranéens :

Cette formation se retrouve sur les corniches, sur les pentes rocailleuses des coteaux arides, éboulis, falaises (La Livinière à Minerve).

Les ourlets méditerranéens à brachypodes rameux de Provence et d'Alpes maritimes :

Cette formation se retrouve en mosaïque avec les formations basses de chênes verts sur l'ensemble du Grand Site (entre La Livinière et La Caunette).

Aphyllante - © S.Brisa



Asphodèle - © S. Brisa



Ciste et genêt - © S. Brisa



Iris - © S. Brisa

Les forêts de chênes verts et chênes kermès :

Elles se sont installées sur le haut des causses (Minerve, La Caunette).

Les forêts galeries :

Ces ripisylves d'Aulne, Saule, Frêne et Orme caractérisent le fond des gorges humides et des vallons pouvant connaître des assecs prolongés sur l'ensemble du Grand Site.



Ripisylve Cesse - © S. Brisa

Les grottes à chauves souris :

Les gorges et les falaises offrent de nombreuses grottes et balmes qui sont des habitats idéals pour de nombreux chiroptères (chauves souris).

La Grotte d'Aldène sur la commune de Cessero constitue l'un des plus importants sites d'hibernation du Grand Rhinolophe de la région, et un site d'importance internationale pour le Minioptère de Shreibers. La population de chauves souris dans ce réseau souterrain fait l'objet d'un suivi scientifique.



Vue sur l'entrée de la Grotte d'Aldène -© S. Brisa

Les falaises et les escarpements rocheux des gorges constituent un biotope spécifique qui permet d'accueillir une avifaune rupestre d'intérêt communautaire :

- l'Aigle Royal,
- le Hibou Grand Duc,
- le Faucon pèlerin.



Aigle royal - © Alliance Consultant

Les causes accueillent également les rapaces (Circaète Jean le Blanc, Busard cendré) mais aussi la petite avifaune des milieux ouverts (Pipit rousseline, Fauvette pitchou).

Les gorges abritent une **faune aquatique** diverse et remarquable.

Cette richesse écologique est reconnue par de nombreux outils d'inventaire, de gestion et de protection du patrimoine naturel.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Le Grand Site est concerné par :

- 4 ZNIEFF de type I : espaces écologiquement homogènes comportant au moins un habitat rare ou menacé d'intérêt local, régional, national ou communautaire,

- 2 ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés offrant des possibilités biologiques importantes.

ZNIEFF de type I	ZNIEFF de type II
Gorges de la Cesse	Haut Minervois
Gorges du Brian	Montagne noire centrale
Gorges de la Cessièrre et du Brahunal	
Causse de la Courounelle	



Les sites Natura 2000 :

Le Grand Site est concerné par deux sites Natura 2000, un pour chacune des deux Directives Oiseaux et Habitats :

- Oiseaux : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Minervois » qui couvre un vaste secteur de 24 820 ha,
- Habitats : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Causse du Minervois » qui couvre une surface de 21 854 ha.

Ces deux sites font l'objet de la mise en œuvre d'un document d'objectifs validé en novembre 2013 et animé depuis l'été 2014 qui comprend notamment des objectifs de développement durable, déclinés en fiches actions opérationnelles.

(Cf atlas carte n°7 : Sites Natura 2000 et Grand Site)

Les Espaces Naturels Sensibles :

Le Conseil départemental de l'Hérault est propriétaire de terrains sur le Grand Site, acquis au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles.

Ces domaines sont :

- Domaine de Lacan, sur la commune de Vélioux,
- Domaine de Vieulac et autour du hameau de Bois bas sur la commune de Minerve,
- Quelques terrains autour du hameau de Cantignergues sur la commune de la Livinière.

Certains de ces domaines départementaux font l'objet d'une convention d'occupation et de gestion passée entre le Département et un exploitant agricole.

Un espace d'intérêt écologique majeur pour le Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

Dans le cadre de la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le plan de Parc met en évidence la zone appelée « Minervois » et « Causse du Minervois » qui s'étend d'Ouest en Est, de Ferrals-les-Montagnes et Cassagnoles jusqu'à Saint-Jean-de-Minervois, calée sur le zonage des sites Natura 2000 et identifiée comme :

- un espace d'intérêt écologique majeur sur lequel il s'agit de conforter la gestion et le niveau de protection,
- un site à enjeux pour la conciliation du multi-usages,
- une entité paysagère dénommée « causse, canyons et vignobles du Minervois »,
- une zone de sensibilité maximale pour le développement de l'éolien sur laquelle tout projet éventuel se verra opposer un avis systématiquement défavorable du Parc.

(Cf atlas carte n°8 : Patrimoine naturel)

1.3.1.2 Un patrimoine historique exceptionnel de 450 000 ans : un raccourci sans doute unique en France de l'histoire de l'humanisation

Le Grand Site a la particularité de faire l'objet **d'une occupation humaine attestée depuis environ 450 000 ans en particulier dans les gorges de la Cesse**. Ce territoire a, en effet, offert des conditions idéales pour l'installation de l'homme et le développement de populations au cours des siècles.

Le patrimoine archéologique, architectural et bâti est riche et diversifié, nombreux sont les éléments sur les causses, dans les gorges, sur les collines et dans les villages qui témoignent de toutes les périodes de l'histoire humaine.

A/ Les 1^{ères} traces de l'homme : des vestiges impressionnants du paléolithique à la fin de l'âge du bronze, de la civilisation de la pierre, des oppida celtiques et gallo-romains aux wisigoths

L'habitat troglodyte dans les gorges :

Les galeries du réseau souterrain de **la Grotte d'Aldène** (ou de la Coquille ou de Fauzan) sur la commune de Cesseras abrite des gravures de l'aurignacien (- 30 000 ans), des frottis de torches, des empreintes de pas humains du mésolithique (- 10 500 ans), et de nombreuses traces de fréquentation du bronze final.

Les balmes du site archéologique de « **Minerve la Vieille** » situé en face de la grotte d'Aldène sur la commune de Minerve, ont servi d'habitat à l'homme.



Vieille Minerve - © S.Brisa



Galerie des pas - © P.Ambert



Galerie des gravures - © P. Ambert

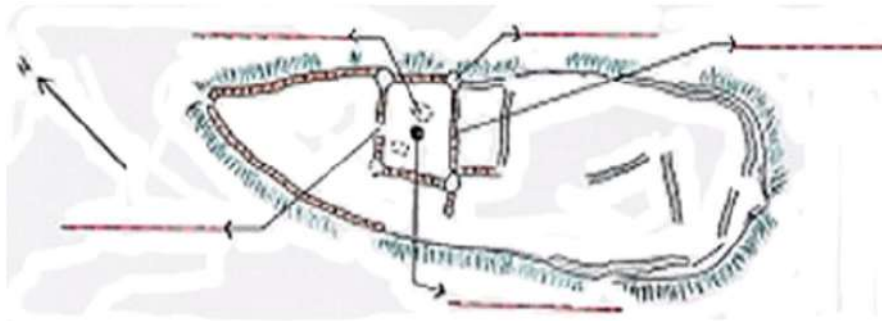
Les dolmens et oppida sur les causses :

De **nombreux restes de dolmen** (environ - 1500 ans) subsistent sur les causses : dolmen du Bois bas, des Lacs, du Bouys, de Mayrannes (Minerve), de la Cigalière (Azillanet)...



Dolmen sur le Causse - © S. Brisa

Les restes de fortifications de l'**oppidum de la Gasque** sont encore visibles (Minerve)



B/ Minerve, des carolingiens au royaume de France

Au temps de Guilhem de Gellone (Saint-Guilhem-le-désert), Minerve entre dans les textes :

Le fondateur de l'abbaye de Gellone est mort depuis quelques années, lorsque le nom de Minerve surgit dans les écrits carolingiens à l'occasion d'une assemblée de justice tenue en 873 « devant le lieu fortifié de Minerve et à l'**autel de Saint Nazaire** dont l'église était située dans les environs du village sous la présidence de Bérald, Vicomte de Minerve et en présence de Salomon, délégué du Roi... ». Le castrum Minerba est donc toujours occupé à cette période et constitue un ensemble relativement important. Les villages des environs dépendront par la suite de la seigneurie de Minerve.

Le passé cathare de Minerve, un constituant de l'identité du territoire :

La cité de Minerve est connue pour avoir connu **l'un des épisodes les plus tragiques de la croisade contre les Albigeois**. Après plusieurs semaines de siège, les troupes du chevalier croisé Simon de Montfort réussissent à prendre la cité le 22 juillet 1210 après avoir détruit l'unique puits qui alimentait en eau la population. Ce siège se termine par le bûcher de 44 victimes, des « parfaits » qui, plusieurs décennies avant celui de Montségur marquera durablement les esprits...

Après la croisade, Minerve passe au royaume de France :

À partir de 1271, Minerve devient châtellenie du royaume et traverse une longue période de remouset de tribulations; les affrontements pour cause religieuse vont continuer longtemps...

La Candela (tour vestige de l'ancien château vicomtal) et les parties de remparts de la cité témoignent de cette période douloureuse.



Candela - © S. Brisa



Remparts et poterne Sud - © G. Souche

C/ Les traces du XIXème siècle

L'autre patrimoine religieux diffus :

Quelques chapelles romanes et gothiques ont été construites en dehors des villages :



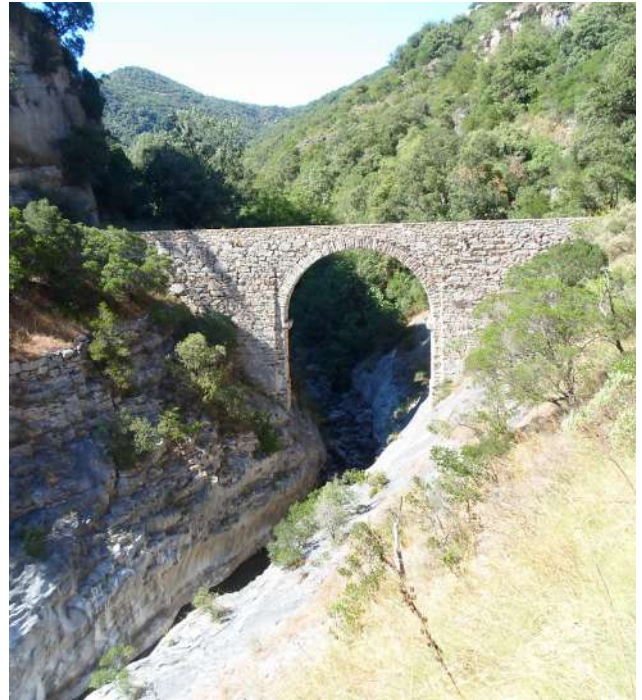
Chapelle de Centeilles Siran - © G. Souche



Chapelle Saint Germain Cesserois - © G. Souche

Le petit patrimoine rural dans les gorges et sur les causses :

Dans les gorges de la Cesse et du Brian, de nombreux vestiges d'ouvrages hydrauliques témoignent des anciens usages de l'eau : moulins, béals...



Pont de Daniel - © A. Binisti



Moulin d'Azam - © A. Binisti

Sur les causses et les collines viticoles, de nombreux **vestiges en pierre sèche** témoignent de l'activité agricole qui a depuis évolué : capitelles, murets en pierre sèche.



Capitelle à Fauzan - © S. Brisa

En décembre 2018, l'art de la construction en pierre sèche (savoir faire et techniques) dans plusieurs pays du bassin méditerranéen (dont la France) a été inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).

Le patrimoine artisanal et semi-industriel :

Le Grand Site a fait l'objet en son temps de plusieurs activités d'extraction de matériaux qui ont marqué son paysage :

- L'extraction de pierres à pain (meules) à La Livinière.



Meulières - © A. Binisti

- L'exploitation de phosphate à Cesseras



Bâtiment de l'ancienne mine - © ITEC

- L'extraction de lignite à La Caunette



Cheminée de l'ancienne mine de La Caunette - © S. Brisa

D/ Aujourd'hui, des sites bâtis remarquables

Les villages et hameaux présentent tous un habitat groupé. Ils sont le plus souvent signalés dans le paysage par leur clocher (ou cheminée, ou château d'eau...). Ils constituent des points d'appel et de focalisation du regard dans le grand paysage et dévoilent des fronts bâtis remarquables mis en scène par des premiers plans viticoles.

Un patrimoine urbain et architectural important

De la forme urbaine aux ambiances déclinées à travers les calades, placettes et ruelles pavées, les **cœurs de village** offrent des paysages urbains remarquables, marqués par la présence de la pierre et d'un patrimoine bâti diversifié : églises, châteaux, tours, porches...



Village La Livinière - © G. Souche



Église Saint Baudile Siran - © G. Souche



Église Saint Geniès Cessero - © AM. Soler



Église Saint Laurent Azillanet - © G.Souche



Porche La Caunette - © K. Cosse

Cette richesse historique est reconnue par de nombreux outils de gestion et de protection du patrimoine culturel, architectural et bâti.

Les Monuments Historiques :

Le Grand Site fait l'objet d'une occupation humaine depuis 450 000 ans. En atteste une multitude d'éléments patrimoniaux d'intérêt archéologique, historique et plus largement culturel sur toutes les périodes : habitats troglodytes, grottes, dolmens, oppida, nécropoles, églises, chapelles, restes de châteaux, remparts, cœurs de villages, anciens ouvrages hydrauliques (ponts, moulins, béals...), capitelles, murets en pierre sèche, ancienne carrière de meules, anciennes mines de lignite et de phosphate...

Parmi ces éléments patrimoniaux, certains sont **Classés ou Inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques (MH)**.



Église Minerve - © G. Souche



Église Vélieux - © S. Brisa

Commune	Élément patrimonial	Type de protection MH
Cesseroas	*Grotte d'Aldène *Dolmen de la Cigalière *Église St Geniès *Chapelle St Germain *Vestige de la Chapelle St Salvy	Classée Classé Classée Classée Classé
La Caunette	*Église ND de l'Assomption	Inscrite
La Livinière	*Église St Etienne *Sanctuaire ND du Spasme	Inscrite Inscrit
Minerve	*Dolmen des Lacs *Dolmen de Bruneau *Dolmen de Bois Bas *Église St Etienne *Autel de Rusticus *Remparts de la cité	Classé Classé Classé Classée Classé Inscrits
Siran	*Chapelle ND de Centeilles *Église St Baudile	Classée Classée

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Minerve (Mai 2015)

Jusqu'alors, la cité de Minerve avait fait l'objet d'une Inscription au titre des Sites du « Village et ses abords » le 18 septembre 1943. Ce site inscrit a ensuite été recouvert d'une Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture et de l'Urbanisme (ZPPAU) le 19 mai 1995, qui a été transformée en AVAP, après concertation menée dans le cadre des réunions de la Commission locale, et après avis favorable à l'unanimité de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

L'AVAP se formalise en trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un plan de zonage qui identifie trois zones :

- ZP1 : la Cité de Minerve en tant que telle,
- ZP2 : trois secteurs en zone de développement durable : au-delà du Pont-viaduc, hameau de Mayrannes, hameau de Vieulac,
- ZP3 : tout le reste du territoire communal.

Le règlement de l'AVAP peut être utilisé comme un cahier de recommandations de gestion du site classé dans sa partie située sur la commune de Minerve. Ce règlement précise en particulier un certain nombre de prescriptions sur la composition végétale, sur la voirie, sur les murs et clôtures, sur le mobilier, sur la signalétique et les réseaux, et sur le bâti.

(Cf atlas carte n°9 : Patrimoine historique protégé)

Les documents d'urbanisme :

Les communes du Grand Site sont dotées de manière inégale en documents d'urbanisme :

Commune	Type de document d'urbanisme
Azillanet	PLUI approuvé le 12/07/2013, en projet de modification prescrit le 25/11/2016
Cesseras	PLU approuvé le 11/08/2008, en révision prescrite le 30/06/2015
La Caunette	RNU – Carte communale en projet prescrite le 13/02/2007
La Livinière	PLU approuvé le 21/06/2013, en projet de modification prescrit le 13/09/2015
Minerve	Carte communale approuvée le 13/09/2016
Siran	PLU approuvé le 03/11/2006, en révision prescrite le 17/11/2010
Vélieux	RNU – Carte communale en projet prescrite le 02/07/2005

(Source DDTM de l'Hérault, Octobre 2018).

La commune de Vélieux est également concernée par l'application de la « Loi Montagne » et ses effets en matière d'urbanisme. Par ailleurs, le Grand Site n'est pas engagé dans une démarche de planification supra-communale (de type SCOT).

(Cf atlas carte n°10 : Documents d'urbanisme)

1.3.1.3 Plus qu'un art de vivre, une civilisation du vin dans un paysage jardin

La viticulture représente un monde de valeurs liées à la vie locale depuis deux millénaires...

L'implantation de la vigne dans cette région date de la Rome Impériale, et Pline le Jeune comme Cicéron en font l'éloge. Elle se développe dans un premier temps dans la plaine, puis sur les pentes caillouteuses.

Jusqu'au XVIIIe siècle, la vigne partage l'espace cultivé avec les céréales et l'olivier (trilogie méditerranéenne ancestrale).

À partir du XVIIIe, la pratique intensive du défrichage contribue à développer le vignoble. Ce nouvel essor est conforté par la construction du Canal du Midi.

Au XIXe siècle, le déploiement du chemin de fer va être à l'origine du développement massif de la production viticole.

En 1907, le Minervois est confronté à une grande crise viticole qui marque encore les esprits.

Aujourd'hui, la viticulture connaît des fortunes diverses : arrachage important, concurrence internationale, mévente, mais aussi montée en qualité des vins qui prennent leur place désormais parmi les meilleurs au niveau national, et depuis quelques années, une nouvelle dynamique...

L'occupation du sol reflète **la forte proportion du vignoble** dans la part des espaces agricoles mais aussi **l'imbrication entre les espaces viticoles et naturels**.

(Cf atlas carte n°11 : Occupation du sol)

Des jardins de vignes dans la garrigue

La vigne est très présente dans le paysage du Grand Site mais n'occupe jamais d'immenses surfaces unifiées. Elle se concentre sur quelques petits terroirs précis, isolés dans les étendues de garrigues. Sur les causses, elle se concentre préférentiellement sur les quelques dépôts marneux, formant des tâches colorées dans les étendues vert de gris des garrigues. Sur les flancs boisés des avant-monts, on la retrouve en tâches éparses. Sur les coteaux, elle se mêle aux garrigues et bois de pins, déclinant des ambiances diversifiées et précieuses de transition entre la plaine et les causses.

La vigne souligne la topographie, structure le paysage par les lignes qu'elle dessine, diversifie les perceptions par les couleurs qu'elle décline, attire le regard par la mosaïque qu'elle génère. **La vigne façonne les paysages et forge l'identité du Minervois.**

L'échelle réduite de ces terroirs à vigne, le travail soigné de la viticulture, le contraste des vignes aux couleurs changeantes selon les saisons avec les garrigues « sauvages » et « toujours vertes » avoisinantes, contribuent à composer **un véritable « paysage-jardin » de grande valeur, véritable mosaïque paysagère.**



Vignes en bord de Cesse - © S. Brisa



Vignes - © G. Souche

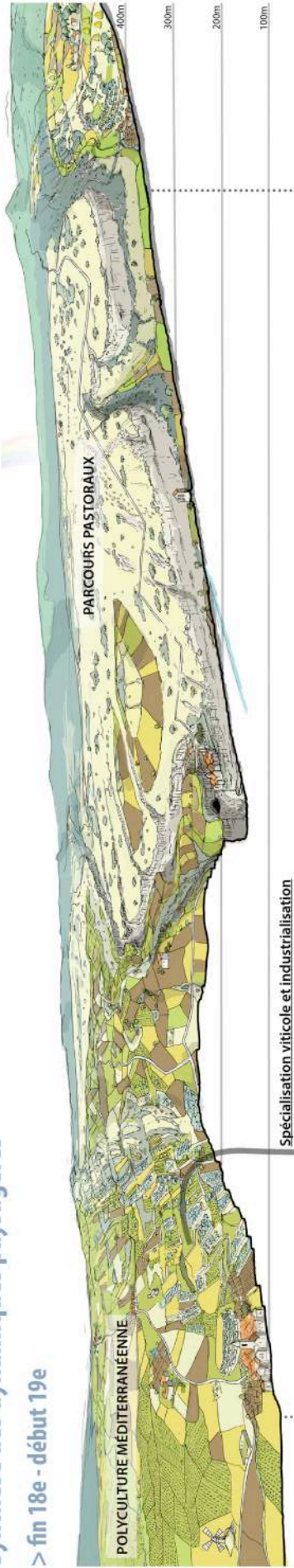
Un pastoralisme présent mais très localisé

À l'origine présent sur le causse, l'élevage ne subsiste aujourd'hui qu'en de rares secteurs. Les paysages de l'élevage dévoilent des espaces ouverts ponctués de haies discontinues comme des surprises dans les paysages de garrigue. Ces ambiances, isolées des ambiances viticoles des causses et coteaux, contrastent avec celles-ci et participent à la diversité des perceptions.

Dynamiques d'évolution historique des paysages :

Synthèse des dynamiques paysagères

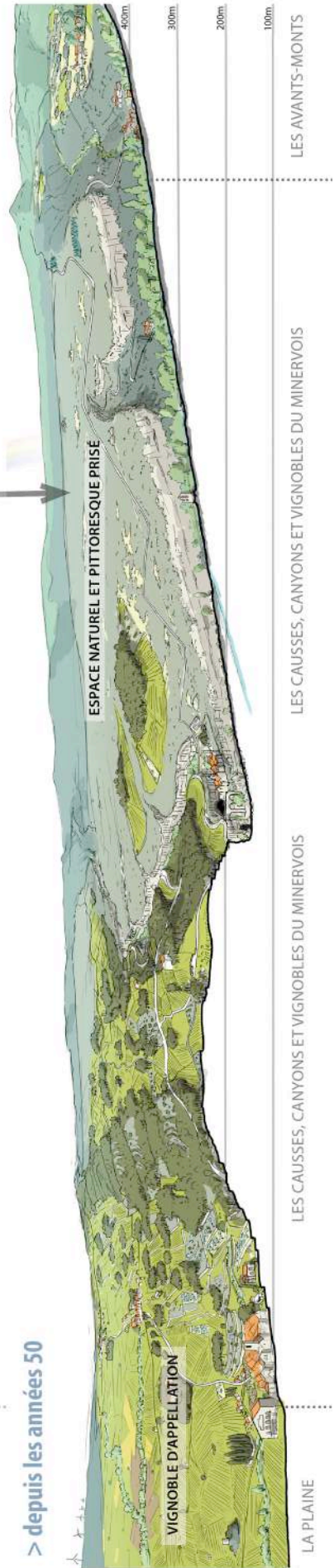
> fin 18e - début 19e



> moitié 19e - début 20e



> depuis les années 50



(Source : Plan d'Action Paysage « Causse, Canyons et Vignobles du Minervois », Pnr HL , conception ESKIS Paysagistes, Juillet 2018).

1.3.2. Un territoire rural, vivant et attractif

Au-delà de ses caractéristiques patrimoniales, le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » présente les caractéristiques d'un territoire certes rural, mais bien vivant, et déjà attractif.

1.3.2.1 Un cadre de vie rural et exceptionnel pour les habitants et les nouvelles populations

Une croissance démographique continue.

Le territoire du Grand Site compte à l'année une **population de 2 545 hab (INSEE 2015)**. La **densité de population de 18,5 hab/km²** est bien en dessous de la moyenne nationale (118 hab/km²).

Depuis les années 1980, on observe une **croissance de la population**.

Cette croissance est due à un solde migratoire positif qui compense le solde naturel négatif. Si la population est vieillissante sur la majorité des communes (60 % de la population a plus de 45 ans), et que le nombre annuel de naissances est limité, le **territoire gagne de la population permanente car il offre un cadre de vie attractif pour des nouvelles populations souhaitant s'y installer à l'année** (notamment en provenance d'Europe du Nord...).



Animation Café de la place à La Caunette - © G. Souche

1.3.2.2 Le nouveau dynamisme de l'agriculture

L'économie locale est marquée par l'agriculture.

Sur le Grand Site, on compte en 2010 **213 exploitations agricoles** réparties sur 7 communes.

Commune	Nb d'exploitations agricoles dans les communes (RGA 2010)
Azillanet	35
Cesseras	43
La Caunette	23
La Livinière	49
Minerve	11
Siran	49
Vélieux	3

Une forte identité viticole à pérenniser

Les communes du Grand Site sont fortement marquées par la **viticulture qui constitue la principale orientation technico-économique de six des sept communes du Grand Site.**

Seule la commune de Vélioux est marquée par une prédominance de l'élevage.

Comme d'autres territoires, la **déprise agricole** concerne le Grand Site avec la baisse d'environ 30% du nombre des exploitations agricoles entre 2000 et 2010.

Si la **prééminence de la viticulture dans le Grand Site** est manifeste, il existe des disparités en terme de production viticole et de stratégies de valorisation.



Vendanges près de Minerve - © G. Souche

Les surfaces en vignes sont variables selon les communes en raison des conditions géographiques (relief, nature du sol...), de l'arrachage plus ou moins effectif de parcelles durant la crise viticole, des choix stratégiques des viticulteurs qui privilégient de plus en plus la qualité.

Les volumes de production sont ainsi variables selon les communes. À l'échelle de tout le **terroir Minervois**, ces volumes avoisinent les **136 000 hl/an** (en 2013).

Les stratégies de valorisation de la production diffèrent également selon les communes, que ce soit en termes de labellisation, de circuits de vinification et de marchés de commercialisation.

Deux appellations contribuent à valoriser la production du vignoble du Grand Site :



L'AOC « **Minervois** » est reconnue depuis 1985. Elle concerne 61 communes de l'Aude et de l'Hérault. Elle concerne toutes les communes du Grand Site.



L'AOC « **Minervois La Livinière** » existe depuis 1999. Elle concerne certaines parcelles de 4 des 7 communes du Grand Site : Azillanet, Cesseras, La Livinière et Siran.

La vinification et la commercialisation du vin se font soit dans le cadre de **caves coopératives (ou de regroupement de caves coopératives)** soit de **caves particulières** plus ou moins nombreuses.

C'est la commune de La Livinière qui compte le plus de caves particulières.

Parmi les viticulteurs qui ont fait le choix de la qualité en travaillant sur des surfaces plus petites, **une dizaine d'exploitants agricoles** est actuellement labellisée **en agriculture biologique.**

Entre 1980 et 2010, le vignoble languedocien (1er de France de par sa superficie) a traversé une crise profonde liée à la régression de la demande de vins de table en France, mais aussi à l'accroissement de la concurrence et à l'intégration de l'activité dans le marché international. Cette crise a entraîné de profondes mutations dont la diminution drastique de la surface en vigne par l'arrachage subventionné par l'Union Européenne.

Depuis 2011, le secteur viticole a retrouvé un **nouveau dynamisme** qui se traduit notamment par **l'installation de jeunes agriculteurs, le développement de l'agriculture biologique, la reconquête des friches et le développement de l'oenotourisme.**



Grappe de carignan - © G. Souche

Le développement de l'activité d'élevage

Les éleveurs et leurs troupeaux se retrouvent surtout dans le Nord du territoire (zones de causses et de prairies plus favorables). Quelques éleveurs sont présents à La Caunette (La Garrigue), La Livinière (Saint Julien des Meulières), Minerve (Vieulac, Bois Bas), et Vélioux.



Troupeaux à Vélioux -© S. Brisa

L'activité d'élevage a tendance à se développer en raison d'une meilleure valorisation de la production au travers du développement des circuits courts.

D'autres activités agricoles concernent le Grand Site et contribuent à sa diversification :

- la culture de l'olivier et la production d'huile d'olive,
- l'émergence de la culture des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM)...

1.3.2.3 Le tourisme : l'activité économique majeure

L'intérêt touristique du Grand Site réside dans ses atouts patrimoniaux paysager, naturel et culturel qui génèrent une fréquentation et des activités directes et indirectes qui contribuent fortement à l'économie locale.

A l'échelle du Grand Site, les **dépenses moyennes générées** (hors hébergement et stationnement) ont été estimées : elles sont de l'ordre de **8,00 € par visiteur/an**, soit environ 1 600 000,00 € de dépenses directes.



Balade oenotouristique -© G. Souche

Au niveau du département de l'Hérault : **le tourisme est une activité économique majeure.**

L'Hérault est le 4^{ème} département touristique de France

Le 1^{er} (avec Charente-Maritime) en nombre de nuitées réalisées par la clientèle française

80% de la clientèle provient des régions de France

Le tourisme génère dans l'Hérault en 2016 :

14,1 millions de nuitées marchandes

45 € dépensés en moyenne par jour et par personne pendant un séjour

21 600 emplois directs liés au tourisme, soit 5,4% de l'emploi total

40 000 emplois directs, indirects et induits par le tourisme dans l'Hérault

Une fréquentation touristique trop marquée par la saisonnalité

La **fréquentation annuelle** du Grand Site a été **estimée à environ 170 000 visiteurs** (NB : sur une durée de 12 mois à partir de juillet 2013).

Cette estimation est le résultat d'un croisement entre l'enquête de terrain réalisée à l'été 2013, les données de fréquentation de l'antenne de l'Office de Tourisme à Minerve, de celles de l'aire d'accueil du Bouys, et de celles des éco-compteurs installés durant le temps de l'étude...

Cette fréquentation est caractérisée par une **saisonnalité très marquée** entre la haute saison (juillet, août), avant saison (avril à juin), et morte saison (novembre à mars).

Même si la fréquentation touristique est plus importante en période estivale, **le territoire est visité toute l'année** (surtout les week-ends).

Les visiteurs proviennent essentiellement des stations balnéaires audoises et/ou héraultaises et de l'arrière pays.

Les principales voies d'accès au site sont par La Caunette (RD 907) depuis Narbonne, et par Azillanet (RD10) depuis Olonzac.

98% des visiteurs accèdent au site en voiture, tous sont véhiculés (voitures, camping-cars, motos...).

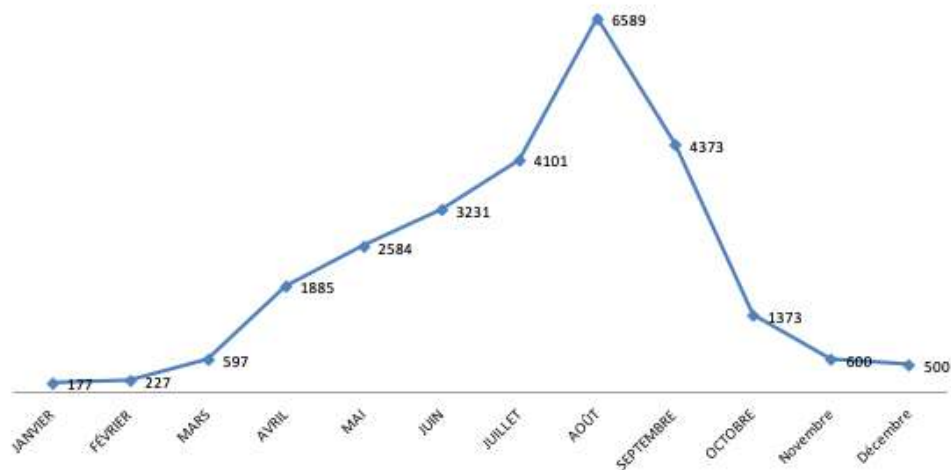
Beaucoup d'habitants des territoires voisins fréquentent le site régulièrement.

Les visiteurs sont pour la majorité d'entre eux des excursionnistes qui ne séjournent pas sur le Grand Site où à proximité, mais dans les principaux pôles émetteurs.



Animation musicale à la mi-saison - © S. Brisa

Nombre de visiteurs accueillis mensuellement à l'OTIM Minerve



Une offre d'activité large qui profite à la vie locale :

Les activités sont diversifiées tant à Minerve même, que sur le reste du Grand Site.

Les visites culturelles et patrimoniales :

La cité de Minerve et les autres cœurs de villages.

Les musées (archéologique municipal et Hurepel sur le catharisme à Minerve).



Musée de Minerve - © CRDM

Les églises et chapelles

Les sentiers patrimoniaux (Mourels à Azillanet, Les Lauziès et Meulières à la Livinière...),

La découverte en voiture (Route des gorges, plateau d'Aldène, curiosité de Lauriole, tables d'orientation...).

Animations culturelles et évènementiels :

Programmation musicales chez des hébergeurs,
Soirées concerts en plein air,
Fêtes thématiques,
Saisons musicales dans les chapelles.

Des activités de pleine nature diversifiées :

De nombreux itinéraires de randonnée :

6 sentiers de randonnée du Pays (Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran),

2 itinéraires PR (Azillanet et Minerve),

Le Réseau vert du Département,

Le GR77 qui traverse le territoire du Nord vers le Sud (entre Vélieux et Azillanet),

La Trans'Equestre.



Boucle de randonnée - © S. Brisa

(Cf atlas carte n°12 : Sites et itinéraires d'activités de pleine nature)

Deux sites d'escalade inscrits au Plan

Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires : Fauzan-Gorges de la Cesse (Cesseras et Minerve),

Gorges de Tréménal (La Caunette).



Escalade à Fauzan - © O. Barthelemy

Itinéraires thématiques l'Hérault à vélo.



Panneau l'Hérault à vélo - © TEMAH

Les balades découvertes encadrées :

Sensibilisation au patrimoine naturel et paysager (géologie, botanique...),
Randonnée aquatique dans les gorges de la Cesse,
Découverte du patrimoine archéologique et historique,
Découverte du patrimoine souterrain du réseau de la Grotte d'Aldène,
Découverte des domaines départementaux (Vieulac...),
Visites de caves et domaines viticoles et découverte de la vigne et du vin.

(Cf atlas carte n°13 : Offre de visite)



Sensibilisation à la géologie - © S. Brisa



Sensibilisation à la biodiversité - © S. Brisa

Autres usages récréatifs dans les espaces naturels :

Chasse sur les causses et pêche dans les gorges,
Baignade estivale dans les gorges du Brian (non surveillée...),
Randonnée VTT sur les chemins (pas d'itinéraires officiels, ni gérés...),
Loisirs motorisés sur certains chemins des causses : motos, quads...,
Organisation d'évènements sportifs locaux,
Allumage de feux de bivouac et cueillette de fleurs...



Sortie spéléo - © France 3

Des activités commerciales et des services de proximité en lien avec l'identité du Grand Site

À l'exception de Vélioux, les villages du Grand Site abritent quelques commerces de proximité essentiellement alimentaires : boulangeries, épiceries, supérettes... et la mémoire des meules de pierres meunières peut encore trouver toute sa place en boulangerie avec la production locale de farine.

Minerve abrite quelques commerces d'artisanat d'art. Les activités de services aux particuliers et aux entreprises sont également bien représentées : maçonnerie, travaux d'aménagement paysager...

Un tissu associatif témoin de la vitalité du territoire :

De **nombreuses associations** sont basées sur le territoire et contribuent à animer le Grand Site toute l'année : activités de loisirs, culturelles ou festives (associations de mise en valeur patrimoniale, comités des fêtes...). Ces associations organisent des événements et utilisent des espaces fermés ou de plein air (théâtre de verdure d'Azillanet,...).



Sensibilisation à l'archéologie - © S. Brisa

L'accueil des visiteurs est assuré essentiellement à Minerve dans l'une des antennes de l'Office de Tourisme Communautaire du Caroux au Minervois.

Locaux :

- **un bureau d'accueil permanent dans le centre du village de Minerve** : ces locaux sont idéalement situés au croisement des 2 rues les plus visitées. Ils sont ouverts toute l'année et accueillent environ 25 000 visiteurs par an, mais ils sont de petite surface (50m² en incluant les bureaux) et servent également d'agence postale. Le confort des visiteurs est réduit, et les conditions d'accueil et d'informations sont restreintes,



Antenne de l'Office de Tourisme à Minerve - © S. Brisa

- **un local implanté sur l'aire d'accueil du Bouys** : ce local n'est ouvert qu'en saison estivale. L'accueil est assuré par du personnel communal. Il accueille environ 4 000 visiteurs par an. Il est également de petite surface (20m²) et surtout implanté dans un bâtiment qui connaît de gros désordres techniques. Il est peu visible quand on arrive sur le parking, mais il est implanté à côté de la caisse automatique qui permet de payer le stationnement.



Local d'information touristique sur l'aire du Bouys à Minerve - © S. Brisa

Moyens humains professionnels locaux :

- 2 conseillers/agents d'accueil,
- 1 guide conférencier (prestataire de service).

Une faible capacité d'hébergement et de restauration :

Les visiteurs de Minerve hébergés sur le territoire du Grand Site (location, famille, résidence secondaire) représentent environ 10% du total des visiteurs.

Le territoire dispose d'environ **3200 lits touristiques, dont près de 80 % sont non marchands.**

Les résidences secondaires (625) représentent 78% de la capacité totale d'accueil du territoire, soit plus de 2 500 lits.

Le territoire compte trois campings (Azillanet, Cessero, Minerve), deux hôtels (Siran, Minerve), une trentaine de gîtes et chambres d'hôtes, soit environ **700 lits touristiques marchands.**

La capacité d'accueil en lits marchands est faible sur le territoire du Grand Site, l'hébergement se fait en dehors du territoire, soit à proximité, soit en dehors du territoire.

Par ailleurs, toutes les communes du Grand Site disposent de **lieux de restauration** (sauf Vélioux).

(Cf atlas carte n°14 : Offre d'hébergement et de restauration)

1.4 Les enjeux

Les paysages du Grand Site assurent un cadre de vie de qualité pour les habitants et constituent déjà un facteur d'attractivité pour les visiteurs. Ils sont encore relativement préservés. Les altérations ou dysfonctionnements auxquels ils sont soumis ainsi que les atouts et potentiels qui le révèlent définissent autant d'enjeux pour requalifier l'image d'ensemble du site.

1.4.1 Les enjeux liés au paysage

Un réseau routier et de chemins à mettre en scène

Le Grand Site est irrigué et desservi par un réseau routier communal et départemental qui assure la desserte du site tant pour les habitants que pour les visiteurs. Les routes sont les premiers supports de la découverte des paysages et offrent une multitude de perspectives qui renforcent son intérêt touristique.

De nombreux espaces délaissés en bord de voie soulignent l'emprise routière et banalisent les abords des routes. S'ils permettent l'arrêt des visiteurs (route des gorges...), ces délaissés dégradent les perceptions visuelles et ne participent pas à la mise en scène des points de vue. De plus certains chemins découpent le couvert végétal et créent des incidences visuelles.

Des réseaux aériens de transport d'énergie à effacer progressivement

Les réseaux aériens de transport d'électricité ou de téléphonie ont par nature une forte incidence visuelle (notamment la ligne Très Haute Tension qui traverse le site classé du Nord au Sud).

Une signalétique à harmoniser, une publicité à maîtriser

La multiplication et la détérioration des éléments de signalétique nuisent à l'image d'ensemble du Grand Site et conduisent à une dégradation progressive de ses paysages. De plus, la signalétique touristique est soit insuffisante, soit mal positionnée :

- signalétique patrimoniale : signalétique d'interprétation sur les sites d'intérêt (Ponts naturels, vallée de la Cesse, entrée de la grotte d'Aldène, site des Meulières), circuits de visites dans les villages (Minerve), sites et itinéraires de pratique APN (Fauzan...),

- signalétique artisanale, commerciale et touristique : artisans (BTP, travaux agricoles et paysagers...), caves coopératives et particulières, magasins d'artisanat d'art, hébergements (gîtes, campings...), points de restauration, totems du Département et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, panneaux d'entrées en agglomérations du Pnr HL, panneaux des Syndicats d'appellations Minervoises et Minervoises La Livinière,

- signalisation routière : jalonnement directionnel, d'entrées d'agglomérations, des sites et monuments classés au titre des sites ou MH, - sécurité et protection : prévention du risque feux de forêts, desserte DFCL.

Des points noirs paysagers à résorber

Quelques points noirs paysagers contribuent à dégrader l'image du Grand Site :

- épaves de véhicules, dépôts sauvages de matériaux aux abords des villages et dans les espaces naturels,

- phénomène de cabanisation (installation temporaire de caravanes...),

- aménagements divers sur des secteurs d'intérêt paysager : terrain de motocross dans le lit majeur de la Cesse,

- containers pour les déchets ménagers : certains sont installés depuis longtemps sur des lieux pratiques faciles d'accès (carrefours ou délaissés routiers...), d'autres (containers semi-enterrés) ont été installés plus récemment par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence déchets. Si ce type d'équipement est essentiel à la vie dans le Grand Site, la qualité du mobilier utilisé, et/ou l'implantation de ces équipements nuisent à l'image d'ensemble du site.



Épave de voiture - © S. Brisa



Containers déchets - © S. Brisa

Une tendance à la fermeture progressive des paysages sur les causses et dans les gorges liée à la dynamique naturelle de la végétation, à éviter

Sur les causses, la densification de la garrigue et la progression naturelle du pin d'Alep entraînent une fermeture des perspectives paysagères et accentuent le risque incendie sur un territoire soumis fortement à cet aléa.

Dans les gorges, qui abritent notamment des sites de la préhistoire et des vestiges des anciens usages agricoles, les versants tendent à se refermer progressivement par enrichissement.



Bois brûlé - © S. Brisa

Une activité agricole à dynamiser et diversifier

Les paysages du Grand Site, constitués de causses, de gorges et de coteaux, sont marqués par l'alternance entre la vigne et une garrigue plus ou moins haute qui donnent un effet mosaïque et une ambiance typiquement méditerranéenne, et par la présence de petits plateaux pâturés au caractère plutôt montagnard (abords de Saint Julien des Meulières, Vieulac, Vélioux...).

Sur ce territoire, l'agriculture constitue la principale activité économique. Elle façonne les paysages au travers de la viticulture et de l'élevage et dans une moindre mesure du développement de cultures de diversification comme celle de l'olivier ou des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM).

L'activité agricole se porte mieux aujourd'hui qu'hier en raison notamment de la reprise de l'activité viticole. Néanmoins, on constate toujours une baisse tendancielle du nombre d'exploitants agricoles, des terrains encore en friche, une garrigue arborescente et la progression du pin d'Alep sur les piémonts et les causses.

La préservation et la mise en valeur des paysages du Grand Site passe par une activité agricole dynamique et diversifiée.

Une mémoire paysagère en devenir

Ces enjeux interrogent sur la capacité des acteurs du Grand Site à considérer la structure paysagère comme identitaire de leur territoire tout en étant le support de leurs activités économiques. Cette recherche d'équilibre entre développement agricole et ressource paysagère nécessite une préservation dynamique ciblée comme un premier axe d'orientation.

Les paysages, un atout de la destination Hérault

pour 30 % des sondés, les grands espaces naturels,
les sites naturels constituent un motif de séjour

31 % des touristes visitent des Grands Sites et/ou des espaces naturels lors de leurs séjours

80 % des touristes soulignent la beauté des paysages en Hérault

les touristes attribuent la note de 8,5/10 à la beauté des paysages héraultais

(Source : Enquête clientèle 2016, Hérault Tourisme, Juillet 2018)

1.4.2 Les enjeux liés aux patrimoines

Un riche patrimoine menacé à protéger, mettre en valeur et transmettre

Le Grand Site est riche de nombreux vestiges historiques et un patrimoine architectural culturel et bâti issu de toutes les périodes qui font tous partie des composantes des paysages : grottes, habitats troglodytes, dolmen, oppida, nécropoles, villages fortifiés, cœurs de villages, églises, chapelles, remparts, châteaux, ouvrages hydrauliques, capitelles, murets en pierre sèche, ancienne carrière de meules, anciennes mines de lignite et de phosphate...

Tous ces éléments patrimoniaux contribuent à forger l'identité du Grand Site, à faire qu'il est unique.

Certains de ces éléments patrimoniaux ont déjà fait l'objet d'études ponctuelles ou d'inventaires partiels ou thématiques.

Parmi les éléments, sites et itinéraires d'intérêt patrimonial présents sur le Grand Site, certains méritent d'être protégés, restaurés, aménagés et/ou mis en valeur.

Certains éléments du **patrimoine archéologique** sont encore méconnus et méritent de faire l'objet de travaux de recherche. Certains éléments du petit **patrimoine rural** sont très dégradés (vestiges en pierre sèche sur les causses, vestiges hydrauliques dans le fond des gorges).

Certains sites d'intérêt font déjà l'objet d'une mise en valeur (signalisation, entretien des abords...). D'autres pas.



Capitelle à La Livinière - © G.Souche

Des villages restés authentiques à mettre en valeur

Dans le Grand Site, le patrimoine bâti traditionnel des villages, souvent de grande qualité architecturale, et leur caractère encore authentique participent à la beauté générale des paysages.

Si le village de Minerve se situe au cœur du Grand Site, tous les autres villages constituent des portes d'entrée et font office de premiers lieux de découverte du Grand Site.

Les villages sont à la fois des lieux de vie à l'année et des sites d'accueil touristiques qui méritent d'être requalifiés et mis en valeur tant au profit des habitants que des visiteurs.

Des édifices majeurs dans les villages, du fait de leur caractère monumental contribuent à marquer le paysage urbain ou à dessiner une silhouette dans le grand paysage.

Si les églises sont des édifices culturels, elles sont aussi des éléments patrimoniaux auxquels les habitants sont fortement attachés, et que les visiteurs aiment découvrir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Certains édifices qui reçoivent régulièrement de la population (cultes, visites...) ont tendance à se dégrader et nécessitent des travaux réguliers de restauration afin de mettre en sécurité le public, afin de les sauvegarder et les mettre en valeur.

D'autres édifices non encore ouverts à la visite méritent d'être restaurés.



Poterne à Minerve - © G.Souche

Ces enjeux mettent en évidence l'intérêt à protéger, inventorier, collecter la connaissance de ces patrimoines pour faire des choix de protection, de sensibilisation, de lisibilité pour ce qui sera donné à voir ou pas. Ces éléments de mémoire à la fois ancrés et mettent en perspective le devenir du territoire. Il s'agit d'un deuxième axe d'orientation à développer.

1.4.3 Les enjeux liés à la fréquentation et à l'accueil

Avec la notoriété accrue du site, il est probable que la fréquentation sur le Grand Site augmente. Elle évoluera sous l'effet de facteurs exogènes (contexte international, météo, pouvoir d'achat et souhaits des visiteurs...) mais aussi de facteurs endogènes (démarches de promotion et communication menées par les collectivités, qualité des paysages et des sites et itinéraires de visites, qualité de l'accueil et de l'information...). L'approche de projet par le paysage offre des opportunités pour assurer un développement touristique durable.

Une offre de stationnement inadéquate à adapter aux besoins du territoire

Le stationnement sauvage de véhicules en des lieux stratégiques (en contrebas de la cité de Minerve, plateau d'Aldène...) dénaturent les lieux et altèrent les perceptions visuelles et l'image du site.

Dans les villages, en certaines périodes de l'année, l'encombrement de voitures nuit à la perception des patrimoines qu'ils recèlent et à la qualité de l'espace public et du cadre de vie.

Et cette nuisance est accentuée quand il s'agit des campings cars qui ne disposent d'aucune aire équipée de points d'eau et de vidange dans le Grand Site. Sur Minerve, les **camping-caristes** représentent entre 4 et 5 % des visiteurs. Ils stationnent principalement sur l'aire d'accueil du Bouys.

Leur impact visuel est très fort, en arrivant sur Minerve depuis Azillanet, en raison de leur volume et de leur couleur. De plus, ils occupent plusieurs places destinées aux voitures et diminuent d'autant la capacité générale du parking.

Un réseau d'itinéraires qui permet le développement de la découverte en modes doux

Le Grand Site dispose d'un maillage important de routes départementales et de petites routes de campagne propices à la pratique du vélo. Sur certains tronçons, les pentes sont quelquefois un peu raides, mais sont la plupart du temps de courte distance et offrent souvent de magnifiques points de vue sur les causses, sur les gorges, sur la plaine viticole jusqu'aux Pyrénées et la mer Méditerranée.

De plus, le Grand Site se situe à proximité du Canal du Midi fréquenté par de nombreux touristes qui se déplacent fréquemment à vélo pour découvrir l'arrière-pays.

De plus, le Grand Site dispose de nombreuses boucles locales et itinéraires de randonnée permettant de le découvrir autrement que par la route. Sur certains itinéraires, des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont indispensables au développement de l'itinérance tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Une fréquentation dans les espaces naturels à maîtriser

Le territoire du Grand Site constitue un réservoir d'aménités tant pour la population locale

que pour les visiteurs. Les Activités de Pleine Nature (APN) et les autres usages récréatifs de l'espace y sont nombreux et diversifiés. Les APN constituent un atout pour ce territoire car elles contribuent à diversifier l'offre de visite et de découverte. La plupart de ces activités sont généralement exercées par des usagers responsables et respectueux.

Or, dans certains secteurs sensibles sur les plans paysager, écologique et historique (causses, gorges...), et en certaines périodes de l'année (saison estivale, certains week-ends...), la fréquentation en dehors des chemins et des sites et/ou itinéraires d'activité de pleine nature et/ou certaines pratiques génère le dérangement de la faune (avifaune rupestre...), la destruction de la flore sauvage, l'érosion des chemins, le piétinement d'habitats naturels, et même du bivouac sauvage avec allumage de feux, voire de prélèvement abusif d'éléments du patrimoine archéologique par absence de discernement ou manque d'information, voire de pillage intentionnel à des fins mercantiles (fossiles, pierres issues de capitelles ou de murets...).

Une gestion collective partagée et durable des espaces naturels est à mettre en œuvre.



Feu de camp - © S. Brisa

Une stratégie locale et spécifique d'accueil et d'information des visiteurs à mettre en place

Le Grand Site s'inscrit au sein de plusieurs démarches touristiques croisées. Le territoire du Grand Site est au cœur de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans le Pays d'Art et d'Histoire Haut Languedoc et Vignobles, dans la destination Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc labellisée Vignobles & Découvertes, et dans les deux destinations départementales Haut Languedoc et Vignobles pour lesquelles le Pays a établi un Schéma Local d'Orientation et de Développement Touristique et pour

lesquels des actions d'animation et des outils de communication existent sur certaines thématiques.

Dans le Grand Site, en dehors de Minerve, les informations touristiques auprès des visiteurs sont données essentiellement par les prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, magasins, caves coopératives et particulières, accompagnateurs...).

De plus, un présentoir réunissant les documentations touristiques éditées par le Pays HLV est présent dans chacune des communes du Grand Site, dans des lieux fréquentés par les visiteurs tels que les mairies, agences postales, cafés de pays. La présence de cet outil n'est pas accompagnée d'une information orale et/ou d'un accueil personnalisé...

Il n'y a pas aujourd'hui d'outils de présentation générale des atouts et de la richesse touristique et patrimoniale et/ou d'outils de médiation spécifiques à l'échelle du Grand Site (paysages, patrimoine, offre en sites et itinéraires APN...). De plus, la dynamique et le discours des acteurs touristiques relatifs à la démarche Grand Site de France (valeur patrimoniale, finalités, bonnes pratiques, actions entreprises) sont insuffisamment développés, organisés et accompagnés.

De plus, les locaux consacrés à l'accueil et l'information touristique (bureau au centre du village et bâtiment sur l'aire d'accueil du Bouys) dont dispose l'Office de Tourisme Communautaire à Minerve ne permettent pas d'accueillir et d'informer les visiteurs dans des conditions satisfaisantes alors même que ceux-ci ont une forte attente envers un lieu d'accueil et d'information plus complet. Les modalités d'accueil sont à requestionner à l'échelle du Grand Site en termes de relais et de structures.

Par ailleurs, les locaux et les moyens de fonctionnement du Musée archéologique municipal de Minerve ne lui permettent pas de remplir les conditions d'un espace muséographique sensé pouvoir présenter les collections de façon attrayante et pédagogique, et assurer un service de qualité aux visiteurs en demande d'information et de compréhension de la valeur patrimoniale du site.

En dehors du musée de Minerve, d'autres lieux d'intérêt patrimonial existent. Certains de ces lieux abritent des vestiges (Grotte d'Aldène) dans des conditions qui ne permettent pas de développer la visite, ou conservent des objets de collections (Mairie de Cesseras) qui mériteraient d'être mieux mis en valeur soit in-

situ soit ailleurs ou sous d'autres formes.

Sur le Grand Site, **malgré une ambition commune à porter les valeurs du territoire déclinées dans les démarches touristiques locales, il reste à croiser et mutualiser ces initiatives au bénéfice du Grand Site pour une meilleure lisibilité et interprétation de la valeur patrimoniale.**

Une offre personnalisée qui mette en valeur les spécificités de chaque paysage naturel ou urbain (villages et hameaux,...) **est à proposer.**

La question des structures d'accueil et d'information (éventuellement organisée en réseau...) reste posée.

1.4.4 Les enjeux liés à la gestion du territoire

Une planification à structurer et organiser

Malgré la qualité intrinsèque des cœurs de villages, et les actions entreprises par les communes en matière de requalification de leurs espaces publics, certains centres anciens, abords et entrées des villages restent toujours dégradés. La question de la gestion-acquisition de la propriété foncière est à explorer tant pour les centres des villages que pour les espaces agricoles.

Une attention particulière est à porter à la forte sensibilité paysagère de certains hameaux (Najac, Fauzan, Montcélèbre...) du fait de leur situation topographique en balcon.

Comme d'autres territoires ruraux en développement, le Grand Site est confronté au mitage et à la banalisation du paysage en raison d'une urbanisation diffuse, standardisée et non maîtrisée.

L'altération des paysages par cette consommation des terres agricoles est accentuée par les pratiques architecturales des nouvelles constructions standardisées et par des aménagements d'ingénierie civile.

Un travail est à engager pour une vision globale intégrant une préservation dans les outils de planification (documents d'urbanisme...).



Étalement urbain - © S. Brisa

Un accompagnement des porteurs de projets à développer

Sur le Grand Site les porteurs de projets (permis de construire et/ou d'aménager) publics ou privés (collectivités, habitants...) conçoivent leur projet sans le considérer dans un contexte global. Le résultat est souvent peu intégré dans l'environnement.

Récemment, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a conventionné avec la Communauté de Communes Sud Hérault, qui dispose d'un service Application du Droit des Sols (ADS), et qui réalise l'instruction des dossiers de demande de PC ou PA pour le compte de ses communes.

Depuis que le site des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve » est classé, les services de l'État accompagnent les projets sur ce périmètre protégé. Ils émettent des avis dans les instructions de travaux et sont à associer par les porteurs de projets dès l'amont pour conseiller une conception qualitative des projets (Exemples à suivre : projet d'extension de corps de ferme sur le Hameau de Bois bas à Minerve, projet de création d'une aire d'accueil pour les résidents à La Caunette).



Appui sur le terrain Bois Bas - © S. Brisa

Une nouvelle dynamique de la viticulture à accompagner

Aujourd'hui, le secteur viticole se porte bien mieux qu'avant 2011. Il mise sur la qualité des produits et de leurs paysages vitrine. S'il reste encore des terrains en friche, le Grand Site connaît une progression de la surface en vigne par l'aménagement de nouveaux îlots viticoles (La Livinière, Cesseroas...). Ce déploiement non maîtrisé peut tendre vers une uniformisation du paysage.

De nombreux domaines et caves répartis dans les villages et dans les hameaux maillent le territoire. Certains bâtiments agricoles sont très visibles dans le paysage, d'autres ont été construits sans toute la qualité architecturale que l'on pourrait espérer dans un Grand Site, d'autres disposent d'abords soit mal aménagés, soit mal gérés (avec stationnement de matériel et dépôt de matériaux peu ou pas intégrés sur le plan paysager).

A l'occasion d'opérations de redéploiement agricole, les viticulteurs ou les entreprises agricoles auxquels ils font appel manquent d'outils et de méthodes pour réaliser des travaux sur le terrain avec le moindre impact possible sur le plan environnemental et paysager.

Le conseil architectural et paysagiste est à développer pour accompagner la conception de projets de qualité tant pour les habitants, que pour les acteurs économiques et les collectivités.



Nouveaux îlots viticoles - © G.Souche

Une multiplicité d'acteurs intervenants à accompagner, suivre et coordonner

Sur le Grand Site, les sept communes, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, l'Office de Tourisme Communautaire, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, le Conseil Départemental de l'Hérault entre autres dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions respectives portent la conception et la réalisation d'actions d'animation, d'études et de travaux dont certaines sont liées à l'OGS et concourent à ses objectifs. De plus, chacune de ces collectivités communique sur ses propres actions.

Le Grand Site est concerné par un ensemble d'outils de gestion et de protection du patrimoine naturel, culturel ou paysager (site classé, AVAP, Docob Natura 2000, plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles, périmètres Monuments Historiques...).

Le Grand Site est concerné par des études, des travaux divers (restauration et mise en valeur de patrimoine, requalification d'espaces publics ou d'équipements, travaux et bâtiments agricoles...), des animations, des schémas territoriaux, portées par différentes collectivités à différentes échelles.

Le territoire du Grand Site est riche de nombreux éléments patrimoniaux naturels, culturels et paysagers. Ces éléments constituent l'esprit des lieux du Grand Site qu'il s'agit de protéger, gérer, mettre en valeur et placer au cœur des équipements, des outils et moyens d'accueil et d'information du futur Grand Site de France.

Une dynamique collective de préservation, de gestion et de mise en valeur à développer

Dans le Grand Site, des porteurs de projets publics et privés manquent souvent de méthode, d'outils et de moyens pour agir, alors même que leurs projets peuvent avoir un impact sur la qualité des paysages et sur le niveau de fréquentation dans des secteurs sensibles (gorges...).



Expertise sur le terrain Fauzan - © S. Brisa

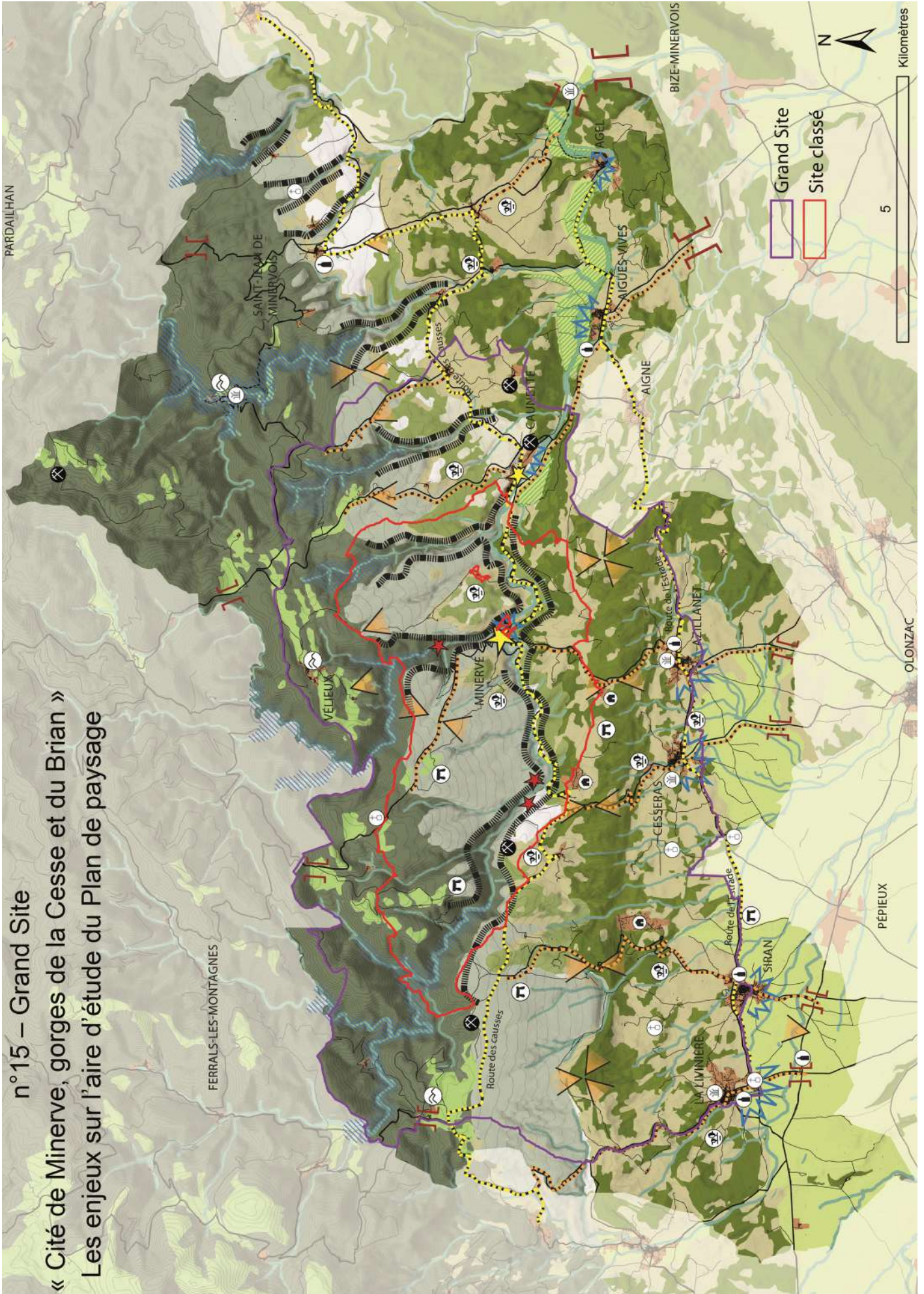
D'autre part, si les maires disposent de leur pouvoir de police, et que les techniciens agissant sur le terrain (techniciens du SIAEP, de la Communauté de Communes, du Département, animateur Natura 2000, chargé de mission OGS...) sont susceptibles de remarquer des pratiques nuisibles à la qualité du site, il n'y a pas aujourd'hui d'information suivie et de moyens de surveillance coordonnés et dédiés au Grand Site.

(Cf atlas carte n°15 : Les enjeux)



Nouveaux îlots viticoles - © G.Souche

n°15 – Grand Site
 « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »
 Les enjeux sur l'aire d'étude du Plan de paysage



Les enjeux :

Concernant les routes et les chemins :



Affirmer les portes du territoire et notamment le village d'Aigues-Vives, village «porte d'entrée»



Routes «paysages» où la perception cinétique des paysages des Causses et Canyons ou des Piémonts est à valoriser voire mettre en scène - la gestion des infrastructures routières est à soigner (accotements, fossés, soutènements...)



Routes de traversée du territoire où les larges horizons sont à valoriser et les bords de routes à soigner

Entretien, conserver et développer les petits sentiers de randonnée

Concernant les villages et les hameaux :



- Le patrimoine architectural et urbain des villages et des hameaux est à valoriser
- Une réflexion sur la gestion des extensions urbaines et à poursuivre ou à engager
- La place de l'automobile et de l'espace public dans le coeur des villages est à redéfinir pour que les routes redeviennent des rues
- Les ensembles remarquables de patrimoines historiques et vernaculaires doivent être protégés (la ferme du Bouys, le hameau de Barroubio...)



Les silhouettes sont à soigner depuis tous les points de vue accessibles, c'est à dire, essentiellement depuis les routes



Mitage pavillonnaire dont le développement est à stopper et le devenir à questionner



Affirmer le caractère montagnard des villages des Avants-Monts



Grandes architectures viticoles : un témoignage à préserver

Concernant le domaine agricole et forestier :



Valorisation et soutien des terroirs d'intérêt



Préservation des prairies suspendues ouvertes sur le paysage des canyons et vallées encaissées



Gestion des jeunes peuplements de Pin d'Alep



Devenir des espaces forestiers à questionner



Conserver et entretenir la mosaïque de milieux de la garrigue et des Causses



Préserver l'ouverture de la plaine alluviale de la Cesse,



Gestion du petit patrimoine et paysage du quotidien (murettes, capitelles, moulins, arbres champêtres sous forme isolée, de haies ou de verger...)

Concernant les sites à haute valeur patrimoniale, historique et naturelle :



Identifier les canyons à révéler et en définir les modalités d'accès



Préserver l'intérêt écologique des vallées en eaux vives des Avants-Monts



Villages des gorges de la Cesse à préserver



Sites naturels singuliers des canyons où la gestion des visiteurs est à améliorer



Les vues à conserver ou retrouver depuis les hauteurs du territoire



Transmettre la mémoire du patrimoine industriel et minier



Lieux de fraîcheur liés à la présence de l'eau à mettre en valeur



Améliorer l'information sur les dolmens et autres trésors des Causses



Améliorer le signalage des accès aux chapelles ou fermes isolées, valoriser leur écrin jardiné



PARTIE 2 :

LE PROJET DE L'OPÉRATION GRAND SITE

2.1 Une dynamique locale de préservation, restauration et valorisation déjà à l'œuvre

Depuis longtemps sur ce territoire, les acteurs ont la volonté de préserver et mettre en valeur la qualité paysagère.

Des groupes d'habitants et des associations locales agissent pour restaurer le petit patrimoine (pierre sèche à La Livinière, chapelle de Centeilles à Siran, abords de la Chapelle Saint Germain à Cesseras, patrimoine hydraulique aux abords du Pont du Moulin dans les gorges du Brian à Minerve...).

Des agriculteurs attachés à leur territoire ont pour la plupart conscience que la valorisation de leurs produits passe par la qualité paysagère des terroirs : de plus en plus nombreux sont ceux qui entretiennent les chemins, restaurent le petit patrimoine rural (capitelles, murets...).

Les collectivités (Communes, Communauté de Communes...) n'ont pas attendu la mise en œuvre du programme de l'OGS pour réaliser des travaux d'aménagement, de gestion et de mise en valeur de leur territoire.

Si ces collectivités ont pu réaliser leurs opérations, c'est parce que, pour la plupart, **les partenaires techniques et financiers (Pays, Conseil départemental, Région, État, fonds européens...)** qui les accompagnent considèrent depuis longtemps ce territoire comme d'intérêt patrimonial et touristique majeur.

La Commune de Minerve, a déjà réalisé :

- l'aménagement de l'aire de stationnement et d'accueil du Bouys : aire d'accueil de 116 places avec requalification paysagère, bloc sanitaire et bâtiment d'accueil, à 250 m du village (2008),



Aire d'accueil du Bouys - © TEMAH

- la restauration et la valorisation des remparts de la cité : 2^{ème} tranches de travaux de mise en sécurité et de restauration patrimoniale (2006-2017),



Travaux remparts de Minerve - © S. Brisa

- la création d'une aire de stationnement réservée aux bus,
- la mise en place d'une réglementation du stationnement différenciée pour les résidents et pour les visiteurs,
- la mise en place d'une réglementation pour jalonner le développement des commerces saisonniers inférieurs à 6 mois,
- la création de 4 places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à proximité de l'aire de stationnement réservée aux bus (2015),
- la mise en place d'une signalétique adaptée et intégrée dans la cité (2015),
- un escalier en pierres locales pour accéder plus facilement aux abords du Grand Pont naturel (2016).

La Commune d'Azillanet a déjà réalisé :

- plusieurs tranches de restauration de l'église Saint Laurent,
- la réfection de la rue du Couvent,
- l'aménagement d'un théâtre de verdure,
- la création d'une boulangerie Bio-café de pays.

La Commune de Cesseroas a déjà réalisé :

- la réhabilitation d'un ancien chai en salle communale,
- la création de nouveaux îlots viticoles autour du hameau de Fauzan,
- la réouverture d'un ancien chemin permettant d'accéder à un belvédère qui surplombe l'entrée de la grotte d'Aldène.

La Commune de La Caunette a déjà réalisé :

- la requalification et la mise en valeur du quartier de La Carambelle,
- l'aménagement de la place de l'Ormeau.

La Commune de La Livinière a déjà réalisé :

- la création de nouveaux îlots viticoles,
- la requalification et la mise en valeur de ses espaces publics,
- la restauration de la fontaine des Dauphins et des abords de NB du Spasme.

La Commune de Siran a déjà réalisé :

- la réhabilitation des ruelles du centre ancien,
- l'acquisition de la maison du Minervoais.

La Commune de Vélioux a déjà réalisé :

- la restauration de l'église.

Les communes se sont lancées dans l'enfouissement des réseaux aériens :

Les communes accompagnées par Hérault Energie ainsi que les opérateurs principaux (ENEDIS), se sont déjà lancés dans une démarche d'amélioration esthétique de leurs réseaux, et ce dans le cadre de leurs propres schémas d'intervention.

Des communes, accompagnées par Hérault Energie (autorité concédante, maître d'ouvrage délégué des communes sur le réseau BT et qui apporte une ingénierie technique et financière) ont déjà réalisé des travaux d'enfouissement de leurs réseaux sur certains tronçons.

ENEDIS (concessionnaire et gestionnaire du réseau HT) a souhaité restructurer certains tronçons du réseau actuel qui part du nœud de Mailhac (Aude) et qui vient desservir La Caunette, puis Minerve et Vélioux.

La Communauté de Communes (anciennement Le Minervoais) a déjà réalisé :

- l'aménagement du sentier d'interprétation des Meulières (La Livinière 2013),
- l'acquisition du refuge de la Forêt (Siran 2013),
- la création, le balisage et la signalétique de plusieurs itinéraires de randonnée (six boucles locales de randonnée et deux PR 2014 et 2015),
- l'installation de panneaux d'information sur les sites d'escalade de Fauzan (Cesseroas, Minerve) et Tréménal (La Caunette) (2015),
- une première concertation technique sur le sujet de la signalétique (2015),
- la création d'itinéraires cyclo-touristiques sur l'ancien tracé de la ligne du tramway (Azillanet à La Livinière) (2016).

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

Depuis 2015, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Pnr HL) anime sur l'ensemble de son territoire héraultais un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Ce projet définit des secteurs d'intervention prioritaires dont font partie les sites Natura 2000 du Minervoais qui bénéficient ainsi de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à destination des agriculteurs.

Sur le Grand Site, le PAEC du Pnr HL a permis d'engager :

- 2 viticulteurs dans des mesures de suppression des herbicides dans leurs parcelles,
- 3 éleveurs dans des mesures de gestion pastorale.

En 2017, le Pnr HL a lancé l'élaboration du **Plan d'actions paysage « Causse, canyons et vignobles du Minervoais »** qui concerne les sept communes en OGS.

En 2017, dans le cadre de sa charte qui prévoit une mesure sur la gestion des loisirs motorisés, le Pnr HL a réalisé un premier état des lieux des voies et chemins à enjeux véhicules à moteur (d'un point de vue écologique) sur le Grand Site. Cette première étude de terrain permettra en temps voulu d'alimenter la réflexion des communes qui souhaitent réglementer cette circulation.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles :

En 2013-2014, le Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) a porté la réalisation de **l'étude de fréquentation et de fonctionnement** du Grand Site qui a notamment permis d'analyser la capacité de charge du Grand Site et faire des premières propositions d'actions (études et travaux) visant à valoriser le paysage, à organiser la visite et enrichir son contenu, et à générer des retombées économiques.

En 2015, le Pays HLV a été reconnu **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**.

Dans ce cadre, il souhaite accompagner et développer les nouveaux modes de découvertes sensible des paysages du Grand Site dans un contexte de changement climatique où les collectivités ont un rôle à jouer pour limiter les rejets de gaz à effet de serre en partie causés par les modes de transport classiques.

En 2015, la **destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères » en Haut Languedoc** a été labellisée « **Vignobles & Découvertes** ». Dans ce cadre, une stratégie et un plan d'actions en cours de mise en œuvre visent à faire de ces terroirs viticoles des leviers de l'attractivité et du développement de l'économie touristique. Certains prestataires du Grand Site (caveaux particuliers, hébergeurs...) sont aujourd'hui labellisés « Vignobles & Découvertes ».

En 2016, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été labellisé **Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**. Le projet du PAH porté par le Pays repose sur quatre axes :

- Connaître et partager le territoire,
- Sensibiliser les publics,
- Préserver un cadre de vie,
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture.

Parmi ces orientations, il s'agit notamment de :

- poursuivre la connaissance et la recherche appliquée en réalisant des inventaires du patrimoine,
- sauvegarder et valoriser les patrimoines en soutenant la politique muséale.

De plus, le Pays HLV accompagne le développement des Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur son territoire.

Le Conseil Départemental de l'Hérault :

En tant que **gestionnaire de la voirie départementale**, le Département a déjà réalisé :

- l'aménagement d'aires de repos avec tables de pique-nique et panneaux d'information le long de la Cesse entre La Caunette et Saint Julien des Meulières,
- la réfection de la chaussée et la mise en sécurité de plusieurs tronçons de RD (RD10 : entre Azillanet et Minerve, RD168 : entre Azillanet et Cessero, RD10 : route des gorges entre Minerve et Montcélèbre et confortement du pont sur le ravin des goutoïdes, RD147 : traversée du Bouys à Minerve, RD56 : route de Najac au carrefour de la route des crêtes, RD182 : route des crêtes sur Siran et La Livinière, RD12 : route entre la Livinière et Saint Julien des Meulières, traversée des villages de La Livinière et Siran),
- le jalonnement des RD ainsi que des sites touristiques en application du Schéma Départemental de Signalisation Directionnelle, et du Schéma Départemental de Signalisation Touristique.

En juin 2016, suite au classement des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve » au titre des sites par l'État, à la demande du Pays et des élus du Grand Site, le Département en partenariat avec les communes concernées, a installé cinq panneaux de signalisation des entrées dans le site classé depuis les routes départementales. Depuis, le Département a installé quelques panneaux de jalonnement directionnel du site classé depuis certains carrefours.

Dans le cadre de sa compétence en matière de sports de nature, et dans le cadre du **Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)**, le Département organise le développement maîtrisé des activités de pleine nature sur son territoire.

En 2010, le site d'escalade de Tréménal, puis en 2012, le site de Fauzan ont été inscrits au PDESI. L'inscription de ces sites et itinéraires à chaque fois été conduite après évaluation environnementale et concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, comité sportif, associations, experts environnementalistes...).

En 2017, le Département a entrepris la réévaluation des sites d'escalade de Fauzan et Tréménal en lien avec les communes et l'ensemble des acteurs concernés. De nouvelles conventions de gestion vont être signées entre Département et communes.

En application du **Plan Départemental de Protection des Forêts** contre l'Incendie et du Schéma départemental des équipements **DFCI**, le Département se charge de l'entretien

des pistes de surveillance et d'appui à la lutte DFCL, et des abords des RD (fauche d'entretien).

Enfin, depuis 2016, le Département fait du développement de l'oenotourisme et de ses retombées économiques une priorité. Il a lancé en 2018 une démarche innovante « **L'Oenotour de l'Hérault** » qui vise à mettre en avant des domaines viticoles exemplaires en matière d'oenotourisme. Le Domaine du Pech d'André sur la commune d'Azillanet fait partie de cet itinéraire.

2.2 L'ambition du territoire

Le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » offre des paysages remarquables et emblématiques de Causses entaillés par des gorges spectaculaires, avec au cœur un village authentique installé fièrement sur un éperon rocheux. Il offre de nombreux autres atouts patrimoniaux tant sur le plan de la biodiversité que des vestiges historiques.

Les « Gorges de la Cesse et du Brian, et causses de Minerve » au cœur patrimonial du Grand Site, ont été classés par l'État au titre des sites (décret du 14 janvier 2016).

La **fréquentation** actuelle d'environ 170 000 visiteurs chaque année engendre des dysfonctionnements en certains secteurs et en certaines périodes de l'année, et devrait pouvoir générer beaucoup plus de retombées économiques tant au sein du Grand Site que sur les bassins de vie alentour.

La **capacité de charge** du Grand Site à court terme (5 ans) a été estimée à 200 000 visiteurs/an sur l'ensemble du Grand Site en adéquation avec sa capacité d'accueil, la nécessaire préservation du site et les attentes des habitants.

Une volonté politique forte tant des élus des communes, que de la Communauté de Communes, du Pays Haut Languedoc et Vignobles, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, du Conseil départemental de l'Hérault et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, existe pour améliorer à la fois la qualité paysagère, la qualité de la visite et le développement économique du territoire.

Dans le cadre des études préalables (étude de faisabilité, de fréquentation et de fonctionnement), et des temps d'animation, d'information et de sensibilisation, il est apparu la volonté commune des acteurs tant élus, que professionnels et habitants de faire de l'OGS la démarche support pour engager ce territoire

exceptionnel dans une démarche de progrès, et le mettre sur les rails d'un développement durable dont la fréquentation maîtrisée puisse profiter tant aux habitants qu'aux élus et acteurs économiques régionaux. Pour atteindre ce but, les acteurs locaux se sont donné comme fil conducteur de « **révéler le Grand Site** ».

Cette formulation est née d'une séance de brainstorming des élus locaux au printemps 2016 qui d'un seul coup a permis à tous de se retrouver et se fédérer autour d'une acception qui fixe un cap et donne du sens à une dynamique collective positive déjà à l'œuvre.

En suivant ce fil conducteur, **les élus affirment leur volonté de pouvoir préserver, gérer et mettre en valeur ce qui fait la spécificité, la singularité du Grand Site, et de son grand paysage, avec toutes ses composantes patrimoniales.**

La géologie singulière, les paysages de gorges et de causses, les nombreux points de vue et perspectives, la biodiversité, le patrimoine archéologique, la préhistoire, le catharisme les cœurs de villages, le petit patrimoine rural, la vigne et le vin sont tous des éléments matériels et immatériels qui contribuent à la valeur patrimoniale du site, et qui participent à « l'esprit des lieux » du Grand Site.

Pour « révéler le Grand Site » le projet de l'OGS prévoit d'agir dans plusieurs directions :

- **révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers,**
- **connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain,**
- **améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu,**
- **mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation.**

C'est en agissant sur ces grandes orientations, que le Grand Site pourra mieux se percevoir, se comprendre, se parcourir, se laisser découvrir, se donner à voir, et gagner en notoriété et en retombées économiques in fine. Il s'agit bien non pas de recréer un paysage artificiel, mais d'agir avec méthode, d'aménager le Grand Site, et de le ménager si nécessaire, pour affirmer son identité, conserver et transmettre « l'esprit des lieux... ».

2.3 Les orientations de l'Opération Grand Site

2.3.1 Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

Les paysages du Grand Site sont encore relativement préservés. Ils assurent un **cadre de vie de qualité pour les habitants** et constituent déjà un **facteur d'attractivité pour les visiteurs**. Ils sont d'ailleurs reconnus comme exceptionnels et singuliers par les visiteurs et comme le premier centre d'intérêt de ce territoire. Les habitants sont investis de cette qualité paysagère et les visiteurs le témoignent également. L'appropriation est déjà présente mais reste à consolider dans le secteur des activités socio-économiques.

Sur ce territoire, **l'agriculture constitue la principale activité économique**. Elle façonne les paysages, notamment au travers de la viticulture et de l'élevage. Ce secteur d'activité sera un acteur contributeur fort dans la dynamique des paysages vitrine et ressource.

Le Grand Site est néanmoins confronté à des **altérations paysagères** qui nuisent à son image d'ensemble et à des **dynamiques naturelles et anthropiques (aménagements, urbanisme,...)** qui menacent l'équilibre et la qualité de ses paysages.

Les objectifs souhaités :

- Développer et promouvoir une culture paysagère commune,
- Partager les enjeux et les objectifs de qualité paysagère,
- Se doter d'outils communs de référence pour agir,
- Partager une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs,
- Donner du sens et mettre en cohérence les initiatives et les outils d'aménagement et d'urbanisme,
- Lutter contre la banalisation des abords et des entrées de villages,
- Assurer dans le temps l'accompagnement et le suivi des actions qui impactent les paysages,
- Accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leurs opérations de restauration, d'extension et/ou de construction, qui s'inscrivent harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère),
- Supprimer les points noirs paysagers et restaurer les espaces dégradés,
- Mettre en valeur les éléments paysagers emblématiques (points de vue...),
- Préserver et mettre en valeur les itinéraires de découverte des paysages,
- Préserver la mosaïque paysagère caractéristique des paysages,
- Préserver la vocation agricole du parcellaire sur les zones à fort enjeu paysager et naturaliste,
- Lutter contre la déprise, la fermeture et la banalisation des milieux,
- Maintenir les paysages ouverts sur les causses,
- Contribuer à réduire le risque incendie dans le Grand Site,
- Accompagner des jeunes agriculteurs dans leur projet de développement,
- Dynamiser et diversifier l'agriculture (viticulture, élevage, oléiculture, PPAM),
- Mettre en valeur l'identité viticole,
- Accompagner le développement de nouveaux vignobles de qualité sur le plan paysager,
- Favoriser un oenotourisme basé sur un vignoble et des aménagements viticoles de qualité,
- Témoigner de manière concrète et efficace des effets de la démarche Grand Site auprès des habitants,
- Retrouver une qualité paysagère remarquable par les visiteurs dans les secteurs fréquentés du site classé et de ses abords.

Cette orientation répond au besoin de penser l'organisation du territoire du Grand Site dans son ensemble, en faisant de l'approche paysagère le préalable à toute réflexion et opération d'aménagement du territoire. Il s'agit de considérer la qualité paysagère à la fois comme une méthode et un objectif de toute opération, en tendant vers la mise en cohérence des outils de planification et les documents d'urbanisme et en se donnant des outils et des moyens pour agir sur le plan architectural, urbain et paysager.

Elle répond aussi à la possibilité de retrouver facilement une qualité paysagère tant pour le cadre de vie des habitants que pour les visiteurs en supprimant les points noirs et en traitant les espaces dégradés dans le grand paysage ou aux abords des villages.

Elle répond enfin à la nécessité de soutenir, dynamiser et diversifier l'agriculture, principale activité économique dans le Grand Site, qui façonne les paysages des piémonts, des pechs et des causses. La viticulture, qui contribue à maintenir des paysages ouverts, et qui contribue à l'offre de visite au travers de l'oénotourisme doit en particulier être confortée.

Dans cette orientation, il s'agira de doter le territoire du Grand Site d'un Plan de paysage et de son cahier de recommandations, et de mettre en place un service de conseil architectural et paysagiste tant pour les communes que pour les agriculteurs et les habitants. Il s'agira aussi de commencer à mettre en valeur les points de vue qui participent déjà de l'offre de visite afin d'améliorer la lisibilité des gorges et des causses qui entourent la cité de Minerve.

Il s'agira aussi de procéder d'ores et déjà à une meilleure intégration paysagère des containers déchets et à l'enlèvement des épaves et des dépôts sauvages. La mise en scène des routes, l'amélioration des travaux d'entretien des chemins et l'effacement des réseaux aériens seront progressivement mis en œuvre.

Il s'agira aussi de doter le territoire du Grand Site d'un schéma de référence pour anticiper et coordonner la reconquête de nouveaux espaces agricoles sur des terres laissées en friche, la consolidation de l'identité viticole du Grand Site, le développement de l'activité pastorale et la diversification par exemple par le développement des PPAM. Les projets de déploiement viticole seront accompagnés pour veiller à une bonne intégration paysagère. Le terroir des causses sera expertisé de façon à se donner la possibilité de le valoriser à plus long terme.



Vignes sur Azillanet - © G. Souche

2.3.2 Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Le Grand Site est riche de ses **nombreux atouts patrimoniaux paysagers naturels et culturels** : sa géologie, sa géomorphologie, ses nombreux vestiges historiques et son patrimoine architectural culturel et bâti issu de toutes les périodes de l'Histoire humaine, de la Préhistoire à nos jours.

Le Grand Site est néanmoins confronté à des **dégradations** et des **dysfonctionnements** qui menacent la **préservation** et la **mise en valeur de la richesse patrimoniale**.

Les objectifs souhaités :

- Contribuer à sensibiliser les habitants, les acteurs locaux et les visiteurs à la valeur patrimoniale du Grand Site et à ses enjeux,
- Poursuivre et organiser la recherche scientifique sur le Grand Site,
- Améliorer la connaissance de la richesse patrimoniale,
- Protéger les éléments patrimoniaux qui doivent l'être,
- Restaurer et mettre en valeur les éléments patrimoniaux qui peuvent l'être,
- Améliorer l'interprétation des patrimoines,
- Partager les enjeux et les objectifs de protection et de mise en valeur patrimoniale,
- Se doter d'outils et de protocoles communs de référence pour agir,
- Assurer le suivi scientifique et valoriser les collections du Musée de Minerve,
- Mettre en valeur le Musée de Minerve, seul espace muséographique sur le Grand Site,
- Offrir aux habitants et aux visiteurs un événement mobilisateur et fédérateur,
- Poursuivre la restauration et la mise en valeur des édifices majeurs,
- Poursuivre la requalification des espaces publics et la mise en valeur des villages,
- Améliorer la qualité paysagère des cœurs et abords des villages,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Contribuer à favoriser des villages vivants toute l'année,
- Améliorer la qualité de la visite dans les villages,
- Donner de meilleures clés de lecture et de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site,
- Valoriser toutes les richesses singulières du Grand Site dans une offre de découverte structurée, cohérente et diversifiée.

Cette orientation répond au besoin d'améliorer et partager la connaissance de la réalité patrimoniale du Grand Site (géologie, patrimoine souterrain, vestiges archéologiques, petit patrimoine rural, objets de collections, bâti...) que ces éléments soient protégés ou non, afin d'organiser la préservation, la conservation, la mise en valeur de ce patrimoine et à plus long terme la mise en tourisme du Grand Site dans le cadre d'une stratégie d'interprétation justifiée sur le plan scientifique, adaptée au site, et qui le singularise d'autres Grands Sites de France. Elle répond aussi à la volonté de faire des villages, des espaces de vie attrayants tant pour les habitants qui y vivent à l'année, que pour les visiteurs, et de leurs édifices majeurs, des points d'étapes dans des circuits de visite à organiser.

Dans cette orientation, il s'agira de lancer un programme d'inventaire du patrimoine sur les communes d'abord sur les thématiques de la pierre sèche et du patrimoine hydraulique, puis d'élaborer un schéma d'interprétation des patrimoines et des paysages du Grand Site.

Il s'agira aussi d'accompagner le gestionnaire du Musée de Minerve à assurer la conservation des collections et à élaborer un projet scientifique et culturel du musée qui permette ensuite de le réaménager et de le mettre en valeur de manière pertinente et adaptée.

Il s'agira aussi de mobiliser la population et les associations locales dans le projet Grand Site au travers du montage d'un événement spécifique visant à mettre en valeur toutes les ressources patrimoniales.

De plus, il s'agira de se doter de protocoles types pour restaurer et mettre en valeur les espaces publics et les édifices majeurs des villages de façon à conserver leur authenticité et mettre en valeur tout leur patrimoine. Les travaux de restauration et de mise en valeur des villages et des édifices remarquables seront ainsi accompagnés.



Église de La Caunette - © G. Souche

2.3.3 Améliorer l'accueil, organiser la visite et améliorer son contenu

L'attractivité du Grand Site repose sur plusieurs atouts qui se complètent les uns les autres :

- la cité de Minerve en tant que telle : son site et son paysage environnant, ses vestiges historiques, son restaurant gastronomique, ses caves particulières,
- les autres villages: leur riche patrimoine, leurs caves particulières et coopératives, leurs animations et fêtes locales,
- les paysages de causses et de gorges,
- les éléments patrimoniaux disséminés dans la nature : dolmens, oppida, chapelles, petit patrimoine rural...
- les sites et itinéraires de pleine nature : escalade, randonnée...

Le Grand Site est néanmoins confronté à des **dégradations** et des **dysfonctionnements** qui **peuvent nuire à son attractivité et à son développement économique à plus long terme.**

Les objectifs souhaités :

- Maîtriser la fréquentation dans les secteurs sensibles (secteurs à forte valeur patrimoniale, villages...),
- Mettre en œuvre une dynamique collective de partage de l'espace durable,
- Éviter les dégradations aux abords des villages et dans les espaces naturels,
- Renforcer les moyens de sensibilisation, de prévention, d'intervention sur le terrain,
- Résoudre les difficultés chroniques de stationnement des habitants et des visiteurs là où elles existent,
- Limiter l'afflux des véhicules sur le cœur du Grand Site en haute saison,
- Traiter l'accueil des camping-cars,
- Éviter le stationnement anarchique en bord de route et dans les espaces naturels,
- Réduire l'impact de la voiture dans le paysage et les sites sensibles,
- Améliorer la circulation, le stationnement et le confort de visite dans et aux abords des villages,
- Accompagner le développement de l'itinérance sur le Grand Site,
- Développer les possibilités d'accéder et de découvrir le Grand Site sans voiture,
- Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité aux commerces et services de proximité dans les villages,
- Améliorer la qualité paysagère, de l'accueil et le confort de visite dans les villages,
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique et patrimoniale sur le Grand Site,
- Améliorer les espaces et les outils d'accueil et d'information envers les visiteurs,
- Améliorer l'image de Minerve et du Grand Site,
- Tenir la promesse induite par la notoriété de la cité de Minerve,
- Garantir une expérience de visite à la hauteur du Grand Site,
- Donner envie de revenir et de rester plus longtemps,
- Étaler la fréquentation sur toute l'année,
- Diffuser la fréquentation sur tout le territoire du Grand Site et au-delà.

Cette orientation répond au besoin de maîtriser et d'organiser la fréquentation et le partage de l'espace dans les secteurs sensibles (secteurs à forte valeur patrimoniale, villages...) afin de préserver à la fois les caractéristiques écologiques et paysagères de certains sites à enjeux et le cadre de vie des habitants.

Elle vise aussi à améliorer la qualité de l'accueil, de l'information et de la visite dans le Grand Site, en améliorant l'offre de stationnement, la qualité de la circulation, l'offre et la qualité des parcours de visite, les lieux, les prestations et les supports d'information.

Dans cette orientation, il s'agira de se doter d'un plan de gestion de toutes les activités et des usages dans les espaces naturels et de mettre en place une organisation locale dédiée à la surveillance et à la prévention des dégradations dans ces espaces à forte valeur patrimoniale. Il s'agira aussi de se doter d'un schéma des déplacements et du stationnement qui permette de mieux organiser la visite au profit de l'ensemble de communes voire au-delà, et d'accompagner les premières opérations destinées à améliorer la capacité de stationnement aux abords de certains villages tout en veillant à la préservation de la qualité paysagère.

Il s'agira aussi d'anticiper l'avenir en organisant et en accompagnant le développement progressif de l'itinérance douce et de la découverte du territoire par d'autres modes alternatifs aux véhicules à moteur.

De plus, il s'agira de se doter d'un schéma d'accueil et d'information spécifique au Grand Site qui permette de traiter en particulier la signalétique et les espaces d'accueil.

Il s'agira enfin de mobiliser les prestataires touristiques dans le projet Grand Site et de créer des outils de communication spécifiques à l'attention des visiteurs.



Randonnée à Minerve - © G. Souche

2.3.4 Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

La mise en œuvre de l'OGS vise l'obtention du **label « Grand Site de France »**. L'attribution de ce label par l'État implique une **qualité de la gestion du Grand Site**, tant sur le plan de la **gestion opérationnelle** que de la **gouvernance de la démarche** afin de tendre vers **l'excellence paysagère** et de **la gestion de l'accueil du public**.

Ainsi, il s'agit de mettre en œuvre une méthode de gestion adéquate à la fois :

- pour concevoir et réaliser les opérations en site classé et sur le reste du Grand Site,
- pour avancer étapes après étapes jusqu'au label.

Dans ce cadre, il s'agit d'associer tous les partenaires de l'OGS (dont les services de l'État), dès l'amont des opérations (dès l'élaboration des cahiers des charges...) afin d'assurer une gestion technique, administrative et financière adaptée (programmation des subventions...).

Les objectifs souhaités :

- Protéger et gérer durablement le site classé, ses abords, ses accès,
- Restaurer, préserver et mettre en valeur la qualité paysagère du Grand Site,
- Améliorer la qualité de l'accueil, de l'information et de la visite,
- Favoriser un développement économique basé sur les ressources locales,
- Gérer la fréquentation de façon à ne pas porter atteinte aux caractéristiques paysagères et patrimoniales qui fondent l'attractivité du site,
- Renforcer la dynamique locale de préservation et mise en valeur déjà engagée,
- Assurer le suivi des outils de gestion et de protection du patrimoine,
- Assurer l'accompagnement/suivi des opérations, notamment de celles pouvant impacter la qualité paysagère et le niveau de fréquentation,
- Veiller à la cohérence et à l'articulation des opérations, et à leur mutualisation quand cela est possible,
- Favoriser la connaissance et la reconnaissance du territoire et de la démarche OGS,
- Informer sur les actions menées dans le cadre de l'OGS,
- Sensibiliser les élus et la population aux valeurs du site,
- Faire adhérer les habitants, les propriétaires, les usagers, les élus et l'ensemble des acteurs institutionnels au projet Grand Site,
- Assurer le suivi de l'évolution des paysages au regard de leurs composantes et dynamiques (naturelles, agricoles, urbaines) en lien avec la fréquentation, les aménagements et leurs impacts,
- Assurer le suivi de l'évolution quantitative et qualitative de la fréquentation du Grand Site,
- Améliorer la gestion de l'accueil en fonction de la fréquentation,
- Se doter d'outils d'observation pour piloter une démarche de tourisme durable,
- Impliquer tous les élus locaux, les habitants, les acteurs économiques et associatifs locaux dans une dynamique de progrès,
- Faire vivre une gouvernance locale dans laquelle les maires des communes ont un rôle actif,
- Mettre en œuvre une seule stratégie : celle du Grand Site sur le Grand Site,
- Améliorer la concertation entre les acteurs, la mise en cohérence, la coordination, l'organisation, le pilotage et le suivi des projets,
- Mobiliser les moyens d'animation et de communication adéquats,
- Animer/coordonner la mise en œuvre des opérations prioritaires souhaitées (inscrites au programme : mobilisation des acteurs concernés, phasage des opérations...),
- Mettre en œuvre les différentes phases jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France.

Cette orientation répond à la nécessité de doter le Grand Site des outils et des moyens nécessaires à la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble des actions prévues dans le programme d'actions OGS, en vue de l'obtention à terme du label Grand Site de France.

Dans cette orientation, il s'agira de mettre à disposition du projet Grand Site l'ingénierie nécessaire (animation, coordination, sensibilisation, concertation, montage technique, administratif et financier d'opérations, accompagnement/suivi de projets, participation dans les réseaux) et les outils de communication indispensables à la bonne information du grand public.

De plus, il s'agira d'assurer le suivi de l'évolution des paysages et de la fréquentation du Grand Site. Enfin il s'agira de pouvoir assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions de l'OGS et des retombées économiques qu'il aura pu générer.



Comité de pilotage étude TEMAH - © C. Roger

Opération Grand Site «Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian»

Tableau synoptique du programme d'actions 2019-2023

Fiche	Intitulé	Nombre d'actions	Maître d'ouvrage
AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers		
Action de référence 1	Élaboration du plan d'actions paysage «Causses, canyons et vignobles du Minervois»	1	Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Action 1.1	Priorisation et mise en œuvre des actions du plan de paysage	1	Pays HLV et Pnr HL
Action 1.2	Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste	1	Pays HLV
Action 1.3	Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis La Pujade	1	Commune de Minerve
Action de référence 2	Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés	1	Pays HLV
Action 2.1	Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets	1	Communauté de Communes
Action 2.2	Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation	1	Pays HLV
Action 2.3	Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages)	1	Conseil départemental de l'Hérault
Action 2.4	Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage	1	Pays HLV
Action de référence 3	Élaboration d'un schéma de développement agricole	1	Pays HLV
Action 3.1	Aménagement viticole à La Livinière	1	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault
Action 3.2	Aménagement viticole à La Caunette	1	ASA d'aménagement foncier de l'Hérault
Action 3.3	Mise en valeur des potentialités viticoles des causses	1	Syndicat AOP Minervois
AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain		
Action de référence 4	Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, pierre sèche,...)	1	Pays HLV
Action de référence 5	Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers)	1	Pays HLV
Action 5.1	Accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d'Art et d'Histoire	1	Pays HLV
Action 5.2	Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve	1	Commune de Minerve
Action 5.3	Étude de faisabilité pour l'organisation d'un événement «Grand Site»	1	Pays HLV
Action de référence 6	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des édifices majeurs des villages	1	Pays HLV
Action 6.1	Restauration de l'église Saint-Laurent à Azillanet	1	Commune d'Azillanet
Action 6.2	Restauration de l'église Saint-Geniès à Cesseras	1	Commune de Cesseras
Action 6.3	Réhabilitation de l'église Notre Dame de l'Assomption et du porche à La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 6.4	Réhabilitation de l'église Notre Dame du Spasme à La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action 6.5	Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur à La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action de référence 7	Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages)	1	Pays HLV
Action 7.1	Mise en valeur des abords du village (dont théâtre de verdure) - Azillanet	1	Commune d'Azillanet
Action 7.2	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords - Cesseras	1	Commune de Cesseras
Action 7.3	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords - La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 7.4	Mise en valeur du cœur de village et de ses abords - La Livinière	1	Commune de La Livinière
Action 7.5	Mise en valeur des abords du village - Siran	1	Commune de Siran
AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu		
Action de référence 8	Élaboration d'un plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels	1	A définir
Action 8.1	Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels	1	Pays HLV
Action de référence 9	Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars)	1	Pays HLV
Action 9.1	Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette	1	Commune de La Caunette
Action 9.2	Aménagement de l'aire d'accueil et d'information à Vélioux	1	Commune de Vélioux
Action 9.3	Réhabilitation de la passerelle de Coupiat	1	Commune de La Caunette
Action 9.4	Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grands Sites	1	ADT 34 et 11, Pays HLV, Béziers Agglo, SM Cité de
Action de référence 10	Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information)	1	Pays HLV
Action 10.1	Mise en place d'un réseau des ambassadeurs	1	Office de Tourisme Communautaire
Action 10.2	Conception et diffusion d'outils de communication touristique	1	Office de Tourisme Communautaire
AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation		
Action 11	Assurer l'animation de l'OGS	1	Pays HLV
Action 12	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...)	1	Pays HLV
Action 13	Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)	1	Pays HLV
Action 14	Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation	1	Pays HLV
Action 15	Mise en place des outils de suivi/évaluation du programme OGS	1	Pays HLV
	TOTAL	45	

													Total 2019-2023	
Avant 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Après 2023	Invest. Coût HT	Fonct. Coût HT						
1	52 500,00 €													
		1	1	1	1	1								
			1	15 000,00 €	1	15 000,00 €	1	15 000,00 €						45 000,00 €
			1	5 000,00 €	1	10 000,00 €							15 000,00 €	
			1	15 000,00 €									15 000,00 €	
		1	1	15 000,00 €	1	15 000,00 €							30 000,00 €	
			1	15 000,00 €									15 000,00 €	
1		1	1		1		1		1		1			
1		1	1		1		1		1		1			
		1	30 000,00 €	1	30 000,00 €								60 000,00 €	
1	5 000,00 €	1	105 600,00 €	1	105 600,00 €								211 200,00 €	
1	5 000,00 €	1	144 300,00 €	1	144 300,00 €								288 600,00 €	
1		1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €			50 000,00 €
		1	40 000,00 €	1	40 000,00 €	1	40 000,00 €							120 000,00 €
							1	50 000,00 €					50 000,00 €	
1	10 000,00 €	1	10 000,00 €	1	10 000,00 €									20 000,00 €
			1		1									
			1		1		1		1		1			
		1				1	45 200,00 €	1	45 200,00 €				90 400,00 €	
			1	60 000,00 €	1	60 000,00 €							120 000,00 €	
		1	10 000,00 €	1	10 000,00 €								20 000,00 €	
		1	96 770,00 €	1	96 770,00 €								193 540,00 €	
		1	15 000,00 €										15 000,00 €	
		1												
1	61 000,00 €	1	61 000,00 €	1	15 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €				256 000,00 €	
1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	60 500,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €		281 500,00 €	
1	4 000,00 €		15 000,00 €	1	15 000,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €	1	150 000,00 €	180 000,00 €
		1	140 000,00 €	1	130 000,00 €	1	130 000,00 €						400 000,00 €	
		1	15 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €	1	90 000,00 €				285 000,00 €	
			1	40 000,00 €									40 000,00 €	
					1		1		1					
			1	40 000,00 €									40 000,00 €	
		1	142 500,00 €	1	142 500,00 €	1	50 000,00 €	1	50 000,00 €				385 000,00 €	
		1	5 000,00 €	1	5 000,00 €	1	30 000,00 €	1	30 000,00 €				70 000,00 €	
		1	15 000,00 €	1	20 000,00 €	1	20 000,00 €						55 000,00 €	
Carca.						1	40 000,00 €						40 000,00 €	
		1		1		1		1		1				
		1		1			5 000,00 €	1	5 000,00 €					10 000,00 €
1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	1	80 000,00 €	400 000,00 €
		1	6 500,00 €											6 500,00 €
								1	35 000,00 €					35 000,00 €
1		1		1		1		1		1		1		
					1					1	20 000,00 €			20 000,00 €
12	278 000,00 €	28	1 002 770,00 €	33	1 209 670,00 €	27	840 700,00 €	20	600 200,00 €	12	210 000,00 €			

Total 2019-2023	3156 240,00 €	706 500,00 €
	3 862 740,00 €	

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION GRAND SITE

Sous-préfecture de l'arrondissement de Béziers
DREAL Occitanie
DRAC Occitanie
UDAP de l'Hérault
DDTM de l'Hérault
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil départemental de l'Hérault
Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Pays Haut Languedoc et Vignobles
Communauté de Communes du Minervois au Caroux
Commune d'Azillanet
Commune de Cesseras
Commune de La Caunette
Commune de La Livinière
Commune de Minerve
Commune de Siran
Commune de Vélieux
Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
SAFER Occitanie
CAUE de l'Hérault
Comité Régional du Tourisme Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Hérault Tourisme
Office du Tourisme Communautaire du Minervois au Caroux
ENEDIS
Syndicat de l'AOP Minervois
Syndicat de l'AOP Minervois - La Livinière
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault
Fédération de l'Hérault pour la pêche et la protection du milieu aquatique



Contact :

**Sylvain BRISA, Chargé de mission Opération Grand Site
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

1, rue de la Voie Ferrée
34360 SAINT-CHINIAN
Tél : 04 67 38 11 10 – Port : 06 31 43 83 08
sylvain.brisa@payshlv.com



Azillanet Église - © G. Souche



La Caunette Église - © G. Souche



Minerve Petit pont naturel - © G. Souche



La Livinière - © G. Souche



Minerve Église - © G. Souche



Muret pierre sèche - © G. Souche